



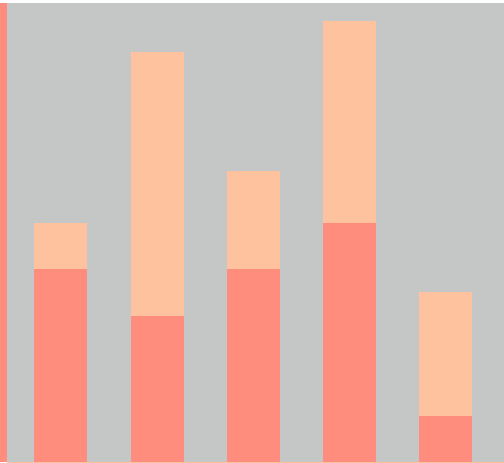
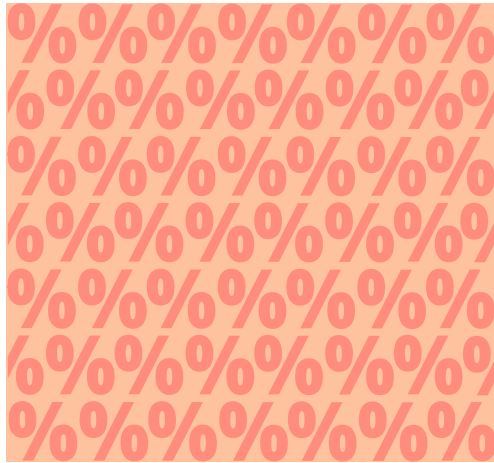
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



agreste

La statistique, l'évaluation et la prospective du
ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

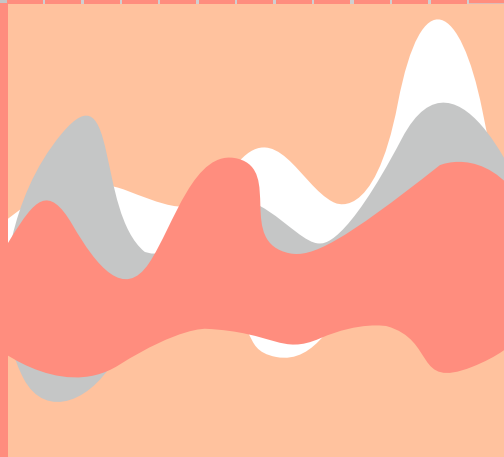
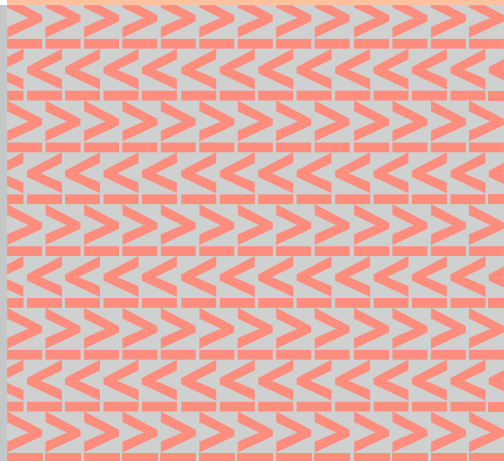


01 10 CHIFFRES & DONNÉES

NOVEMBRE 2022 N°15

Statistique agricole annuelle 2021

Chiffres définitifs



SOMMAIRE

p.3 **① SOURCE ET MÉTHODOLOGIE**

Méthodologie

Recalage de la SAA avec des données du recensement agricole de 2020

Indicateurs de statut des produits

Champ de la Statistique agricole annuelle

Période d'observation - Campagne de production

Culture principale et culture secondaire

p. 8 **② RÉSULTATS DÉTAILLÉS**

France entière

France métropolitaine

p.43 **③ ANNEXE - DÉFINITIONS**

Productions végétales

Répartition du territoire

Productions animales

La statistique agricole annuelle est établie par les Services régionaux de l'information statistique et économique des Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

La coordination de l'opération, la centralisation des données et leur exploitation à l'échelon national sont assurées par Angélique Salandre-Toulon et Fatima Bouhaddi (SSP, bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles).

1 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

La Statistique agricole annuelle (SAA) est une opération de synthèse annuelle sur les productions agricoles françaises. Elle fournit chaque année des données sur l'ensemble des productions agricoles en termes physiques (surfaces et rendements, têtes de bétail) détaillées par produit et par région et département. La SAA existe depuis 1947 et permet à la France de répondre au règlement européen UE 543/2009 du 18 juin 2009. Les données sont également utilisées pour d'autres opérations statistiques. Elles permettent de caler les évolutions conjoncturelles et sont utilisées pour établir les comptes, nationaux et régionaux, de l'agriculture (également en réponse aux obligations européennes - règlement UE 549/2013 du 21 mai 2013).

Chaque année, le Service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère chargé de l'agriculture établissent un état statistique se rapportant à la campagne agricole écoulée. Les statistiques sont relatives à l'utilisation des terres et aux productions agricoles :

- utilisation du territoire départemental, répartition des terres arables ;
- superficies, rendements, productions récoltées pour la partie végétale ;
- effectifs du cheptel, de la basse-cour et du clapier ;
- production laitière et production avicole.

Les données sont renseignées au niveau départemental et régional, hormis pour les données relatives aux équidés, volailles, production d'œufs et de miel qui ne sont disponibles qu'au niveau régional.

Un premier état est établi en début d'année : il correspond à la version provisoire de la Statistique agricole annuelle dont les résultats sont publiés vers la mi-avril. Les résultats sont ensuite affinés lors de la version « définitive » diffusée en novembre. Très marginalement sur certaines productions, et pour certains territoires, les données de la version définitive de l'année précédente peuvent être corrigées.

À chaque version de la SAA sont publiés sur le site Agreste une synthèse nationale ainsi que des résultats détaillés aux niveaux national, régional et départemental.

Méthodologie

La SAA est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné. Les résultats de la SAA sont le fruit de consolidations et d'arbitrages conduisant à des données les plus cohérentes possibles dans le temps et dans l'espace.

Pour établir la SAA, les services régionaux disposent :

- des résultats des enquêtes statistiques : enquêtes réalisées chaque année ou périodiquement par les services statistiques, conformément à un programme national annuel approuvé par le Conseil national de l'information statistique (enquête Structure, inventaire Vergers, Terres labourables...) ; enquêtes effectuées à l'échelon local auprès des coopératives ou des groupements de producteurs ;
- d'informations rassemblées auprès des correspondants agricoles locaux, des organismes professionnels, des agriculteurs ;
- de données administratives, par exemple les déclarations de demandes d'aides de la Politique agricole commune (PAC), fournies par l'Agence de service et de paiement (ASP), ou encore le casier viticole informatisé des Douanes.

Pour certaines productions, seules les régions qui produisent le plus sont interrogées ; les régions dans lesquelles la production est faible sont estimées en faisant évoluer le chiffre de l'année précédente comme la moyenne nationale. En règle générale, afin que la partie estimée reste contenue, l'ensemble des régions non répondantes pour une production représente moins de 15 % de l'ensemble de cette production (selon les chiffres du dernier recensement agricole).

Recalage de la SAA avec les données du recensement agricole de 2020

Les résultats de la SAA sont régulièrement ajustés sur les résultats d'enquêtes à larges échantillons ou d'opérations exhaustives, tels les recensements agricoles réalisés en 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020. **Le dernier ajustement a été fait en 2022 pour rendre cohérentes les données 2020 des productions végétales et animales de la SAA avec le recensement agricole 2020. On parle d'opération de rebase et plus particulièrement de SAA « rebasée ». Dans ce Chiffres & Données sont diffusées les données de la SAA « rebasée » pour 2020, sur lesquelles sont calées les données de la SAA 2021 définitive.**

Les données de la SAA seront réropolées d'ici la fin de l'année : en 2023, l'ensemble des données de 2010 à 2019 seront mises à jour pour tenir compte du recalage de l'année 2020.

Pour les prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe ainsi que pour le territoire, l'opération de rebase n'est pas entièrement achevée au moment de la publication de ce Chiffres & Données. En conséquence, les tableaux habituels sur les prairies non permanentes et les surfaces toujours en herbe (pages 11 et 28) et sur la répartition du territoire (pages 20 et 37) sont absents de cette publication.

Indicateurs de statut des produits

Comme indiqué ci-dessus, toutes les données ne reposent pas sur les mêmes sources. Cette construction hétérogène des données invite à une utilisation différenciée des données de la SAA, au niveau régional et départemental, suivant les cas. Sur quelques produits, certains chiffres départementaux ou régionaux sont à utiliser avec précaution.

Des recommandations d'utilisation de ces chiffres ont été établies à l'occasion de la SAA 2019 par les correspondants régionaux. Il s'agit, **pour chaque produit, sur chaque territoire**, de retranscrire de manière très synthétique la précision des sources mobilisées grâce aux indicateurs des statuts des produits. Chaque indicateur de statut peut prendre 3 valeurs (1, 2 ou 3) selon que les chiffres sont considérés comme raisonnablement fiables, plus fragiles voire extrapolés et donc à n'utiliser que pour des totaux¹. L'utilisation recommandée du chiffre découle alors de l'indicateur associé au couple produit-territoire.

Champ de la Statistique agricole annuelle

Pour l'essentiel, la SAA porte sur le champ des exploitations agricoles, la définition de l'exploitation agricole étant celle des recensements et enquêtes de structure (ce qui suppose l'application de certains seuils sur le nombre d'hectares ou d'animaux). Ce choix permet de mieux assurer la cohérence entre les résultats de la SAA et ceux des enquêtes auprès des exploitations, de même qu'entre les productions végétales et animales. La page « utilisation du territoire » permet un « bouclage » du territoire départemental².

Le champ des exploitations agricoles : une règle...

La restriction du champ aux seules exploitations résulte d'une réflexion avant tout pragmatique, prenant en compte la disponibilité des données de référence (recensements agricoles notamment) et la pertinence de ce qui est mesuré.

Il faut souligner que pour de nombreuses productions, il n'y a aucune différence mesurable entre le champ total et celui des exploitations agricoles. Dans certains cas, il n'y a aucune différence par construction : c'est le cas de l'élevage de vaches laitières, car une vache laitière définit une exploitation. La restriction du champ a en revanche une signification, et est explicitée, quand la part des non-exploitants n'est pas négligeable, sans pour autant être mesurée de façon précise.

Pour la production animale, les tableaux excluent la basse-cour, le clapier, les élevages divers (ruches...) des non-exploitants.

¹ Ces indicateurs sont disponibles sur le site Agreste dans la rubrique méthodologie de la SAA : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-SAA/methodon/>.

² Non disponible dans ce Chiffre & Données, voir partie méthodologie.

Le concept de production utilisé le plus fréquemment est celui de **production récoltée stade « arrivée ferme »**. La statistique agricole annuelle enregistre une **production récoltée et commercialisable**.

Sont exclus de la production récoltée :

- l'autoconsommation de fruits et légumes (la production récoltée s'entend hors jardins familiaux) ;
- les pertes sur le champ ;
- les pertes en cours de transfert jusqu'à la ferme (ou à l'organisme stockeur si la récolte y est livrée directement) ;
- les parties de produits non utilisables ;
- les produits fatals, sous produits inévitablement générés dans le processus de production (collets de betterave...);
- les pertes enregistrées au moment du conditionnement ou du triage ;
- la partie de la production non récoltée par le producteur pour raisons économiques ;
- les retraits non indemnisés.

Dans le cas de non-récolte (surface retournée avant récolte ou destruction de la récolte par aléas climatiques sans remplacement), la superficie est comptabilisée avec un rendement nul. Si durant cette période, une nouvelle (autre) culture est semée, la dernière culture est prise en compte. Le rendement est un rendement en récolte, c'est-à-dire stade « arrivée ferme ».

Pour les productions végétales, le champ retenu est un peu plus restreint que le champ des exploitations agricoles, puisqu'il exclut tous les jardins familiaux des exploitants et des non-exploitants (jardins au sens large, incluant les vergers familiaux et les cultures de plein champ pour l'autoconsommation du ménage agricole). Ce choix s'explique par la difficulté d'évaluer des surfaces individuellement pour chacun de ces produits et de renseigner en cohérence les surfaces et les productions. Ainsi, comme dans le recensement agricole et par convention, les petites cultures de pommes de terre et autres légumes (haricots verts, fèves, carottes...) sont comptées en jardin familial quand elles sont destinées uniquement aux besoins de la famille. Il en est de même pour les petits vergers familiaux.

Même si la production des jardins et vergers familiaux n'est pas comptabilisée dans la SAA, leur superficie est évaluée dans la page concernant la répartition du territoire. Elle fait partie de la surface agricole utilisée du département³.

³ Non disponible dans ce Chiffre & données, voir partie méthodologie.

... et des exceptions

Trois cas particuliers pour lesquels le champ comprend les exploitations et le « hors exploitations » :

- **les prairies** : une partie importante des prairies, notamment les alpages, n'est pas rattachée aux exploitations agricoles lors des enquêtes, non pas parce qu'elles ne sont pas utilisées par celles-ci, mais pour des raisons d'ordre juridique et parce qu'elles peuvent faire l'objet d'un usage collectif. Cependant, ces surfaces participent à la production en nourrissant les animaux et leur exclusion fausserait tout rapprochement entre le cheptel et la production d'herbe. Pour les deux feuillets « utilisation du territoire » et « cultures fourragères », l'ensemble du champ sera retenu, y compris le « hors exploitations ». La page « utilisation du territoire » permet de ventiler ces surfaces³.
- **les effectifs des équidés** : le champ décrit est le champ total (y compris le « hors exploitations »). Ce choix s'explique par l'importance des effectifs de chevaux présents dans des unités non considérées comme des exploitations agricoles. En revanche, pour les gros animaux (bovins, porcins, ovins, caprins) et pour la basse-cour et le clapier, le champ est celui des exploitations.
- **la production de viande finie** :
 - pour les **gros animaux** (bovins, porcins, ovins, caprins), la notion retenue dans la SAA est celle de production totale ou production indigène brute (PIB = abattages contrôlés + (exports-imports)*animaux de boucherie) similaire à celle utilisée pour les données conjoncturelles, les estimations de production au niveau national et les comptes de l'agriculture. Elle est calculée sans préjuger de l'origine des animaux (abattages ou exports des exploitations d'élevage et hors exploitations).
 - pour les **volailles et les lapins**, le champ se limite aux seules exploitations d'élevage (les enquêtes du SSP sont limitées aux exploitations agricoles et les abattoirs spécialisés ne traitent que les animaux provenant des exploitations).

Le rattachement des terres au département, fonction de la localisation du siège des exploitations

Dans les enquêtes agricoles, la localisation géographique de l'activité agricole est celle du siège de l'exploitation. La SAA étant établie en fonction des résultats de ces enquêtes, le rattachement des terres au département est fonction de la localisation du siège des exploitations.

Pour boucler le territoire, seuls les postes hors exploitations et non agricoles sont renseignés sur le champ géographique du département.

Pour les **productions animales**, le champ des opérations (SAA et enquêtes) est identique.

Période d'observation - Campagne de production

En général, la SAA s'intéresse à la production d'une année complète (12 mois).

Pour les **productions animales** qui sont continues et mesurées par des outils statistiques mensuels (lait et viande), le choix de l'année civile ne pose pas de difficultés spéciales (même si les campagnes de gestion du marché peuvent différer).

Pour la plupart des **productions végétales**, la récolte est très discontinue et limitée à une petite partie de l'année (l'été ou l'automne) ; il est indifférent de savoir si l'on raisonne en campagne ou en année civile. Pour certaines cultures, des exceptions sont faites : ainsi les recensements et enquêtes Structure qui se réfèrent à une campagne agricole allant du 1^{er} novembre de l'année n au 31 octobre de l'année n + 1 prévoient que la récolte (de betterave, de maïs...) puisse dépasser la période de campagne.

La SAA est construite de la même façon : elle ne sépare pas de façon arbitraire une récolte entre deux années (ou campagnes) différentes. La SAA « n » correspond à la campagne « n, n + 1 ».

Pour les **cultures légumières**, on définit généralement une **campagne agricole de production** de 12 mois (elle peut être plus concentrée dans le temps). Les bornes sont fixées à une période minimum de production. Ainsi les dates de début de campagne diffèrent selon les légumes :

- pour certains (asperge, concombre, courgette, par exemple), la campagne de production recouvre l'année civile (du 1^{er} janvier « n » au 31 décembre « n »). La SAA « n » correspond à la campagne « n » ;
- pour d'autres (carottes, salades, chou-fleur, endive, par exemple), la campagne de production se déroule sur deux années civiles. La période de la campagne de récolte de l'été « n » (de mai à septembre « n ») est suivie de la campagne de récolte de l'hiver « n » (d'octobre « n » à avril « n + 1 »). La SAA « n » enregistre les récoltes ayant eu lieu du 1^{er} mai « n » au 30 avril « n + 1 », et correspond donc à la campagne de production « n, n + 1 ».

Pour les **cultures fruitières**, la **campagne agricole de production** est le plus souvent annuelle et concentrée dans le temps. La SAA « n » correspond donc à la campagne de production « n ».

Il existe toutefois quelques exceptions : la clémentine récoltée de novembre « n » à février « n + 1 », le kiwi de novembre « n » à avril « n + 1 », les olives de novembre « n » à mai « n + 1 » ; la SAA « n » correspond alors à la campagne « n, n + 1 ».

Remarque : cette notion de campagne de production ne doit pas être confondue avec celle de **campagne de commercialisation**, qui correspond à la période au cours de laquelle la récolte est commercialisée.

Culture principale et culture secondaire

Les notions de **cultures principales et secondaires (associée, successive)** sont celles des recensements et enquêtes Structure.

Une parcelle agricole peut, au cours d'une campagne agricole, être occupée par :

- un seul type de culture ;
- par deux types de culture simultanément, on parle de **cultures associées** ;
- par deux types de culture successivement, on parle de **cultures successives**.

La **culture principale** est celle dont la production annuelle atteint la plus grande valeur.

Pour la partie consacrée à l'utilisation du territoire, la SAA enregistre les superficies des cultures principales.

Dans la partie « production », la SAA estime l'ensemble des superficies développées⁴ qui prennent en compte les surfaces des cultures principales, secondaires et également les cultures associées. Dans le cas de cultures associées, la superficie de la parcelle est décomposée selon les règles résumées dans le tableau ci-dessous.

⁴ Une superficie développée est la somme des superficies brutes des parcelles ayant porté une culture, indépendamment du type de culture. La superficie brute mesure la contenance totale de la parcelle au sens du cadastre, y compris les parties non cultivées (tourbières, haies, talus, passages...).

Cultures associées			Répartition des superficies	
Annuelle	+	Annuelle	Au prorata de la valeur produite de chaque culture	
Pérenne	+	Annuelle	Principale = vigne	Secondaire = annuelle
Vigne	+	Annuelle	Principale = verger	Secondaire = annuelle
Verger	+	Annuelle	Principale = petits fruits	Secondaire = annuelle
Petits fruits	+	Annuelle	Principale = peuplier	Secondaire = annuelle
Peuplier	+	Annuelle		
Pérenne	+	Pérenne		
Vigne	+	Verger	Principale = vigne	Secondaire = verger
Verger	+	Verger	Au prorata de chaque espèce	
Verger	+	Petits fruits	Au prorata de chaque espèce	
Verger	+	Pré	Principale = verger	Secondaire = pré
Peuplier	+	Pré	Principale = peuplier	Secondaire = pré

Pérenne : plante occupant le sol plusieurs années de suite.
Verger : plantation régulière, entretenue d'arbres fruitiers destinés à être récoltés, d'une densité d'au moins 100 pieds à l'hectare.

2 RÉSULTATS DÉTAILLÉS

FRANCE ENTIÈRE

p.10	Céréales, oléagineux et protéagineux	p.19	Production de vins, jus et moûts
p.11	Pailles de céréales	p.20	Répartition du territoire
p.11	Cultures fourragères	p.21	Effectifs des animaux en fin d'année
p.12	Cultures industrielles	p.23	Animaux finis produits
p.13	Pommes de terre et tubercules	p.25	Production de lait et utilisation à la ferme
p.14	Cultures légumières	p.25	Production d'œufs des élevages professionnels
p.16	Cultures fruitières	p.25	Apiculture des exploitants agricoles
p.18	Cultures florales		
p.19	Production du vignoble		

FRANCE MÉTROPOLITAINE

p.27	Céréales, oléagineux et protéagineux	p.36	Production de vins, jus et moûts
p.28	Pailles de céréales	p.37	Répartition du territoire
p.28	Cultures fourragères	p.38	Effectifs des animaux en fin d'année
p.29	Cultures industrielles	p.40	Animaux finis produits
p.30	Pommes de terre et tubercules	p.42	Production de lait et utilisation à la ferme
p.31	Cultures légumières	p.42	Production d'œufs des élevages professionnels
p.33	Cultures fruitières	p.42	Apiculture des exploitants agricoles
p.35	Cultures florales		
p.36	Production du vignoble		

Les résultats complets pour 2020 et 2021 sont disponibles en fichier complémentaire. Ils ne sont pas encore intégrés dans les Chiffres détaillés du site Agreste.

Les résultats détaillés avant le rebasement sur le recensement agricole 2020 (voir partie méthodologie) par région, département, produit et des séries longues à partir de 2000 sont disponibles sur Agreste dans : « [Chiffres et analyses](#) / [Catégorie](#) Données / Chiffres détaillés » : www.agreste.agriculture.gouv.fr.

FRANCE ENTIÈRE

Céréales, oléagineux et protéagineux

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Céréales (y c. semences)								
Blé tendre d'hiver	4 226 344	4 960 464	117,4	69	71	28 951 266	35 250 487	121,8
Blé tendre de printemps	41 153	22 042	53,6	63	66	259 182	145 992	56,3
Total blé tendre	4 267 497	4 982 506	116,8	68	71	29 210 448	35 396 480	121,2
Blé dur d'hiver	218 407	285 312	130,6	53	54	1 151 796	1 547 879	134,4
Blé dur de printemps	33 871	8 914	26,3	51	51	173 969	45 203	26,0
Total blé dur	252 278	294 226	116,6	53	54	1 325 765	1 593 082	120,2
Seigle et méteil	31 961	43 221	135,2	42	46	133 981	196 578	146,7
Orge et escourgeon d'hiver	1 180 045	1 199 431	101,6	55	69	6 515 302	8 215 333	126,1
Orge et escourgeon de printemps	794 110	530 938	66,9	49	61	3 882 833	3 239 181	83,4
Total orge et escourgeon	1 974 155	1 730 369	87,7	53	66	10 398 135	11 454 513	110,2
Avoine d'hiver	41 969	61 110	145,6	39	46	164 702	282 905	171,8
Avoine de printemps	56 437	46 052	81,6	40	44	226 867	202 654	89,3
Total avoine	98 406	107 162	108,9	40	45	391 569	485 559	124,0
Maïs grain	1 647 542	1 461 059	88,7	83	104	13 606 074	15 202 254	111,7
<i>dont maïs grain irrigué</i>	<i>565 717</i>	<i>458 796</i>	<i>81,1</i>	<i>105</i>	<i>117</i>	<i>5 915 060</i>	<i>5 379 766</i>	<i>91,0</i>
<i>dont maïs grain non irrigué</i>	<i>1 081 825</i>	<i>1 002 263</i>	<i>92,6</i>	<i>69</i>	<i>98</i>	<i>7 691 014</i>	<i>9 822 489</i>	<i>127,7</i>
Maïs semence	82 486	88 465	107,2	34	38	281 824	336 729	119,5
Total maïs	1 730 028	1 549 524	89,6	80	100	13 887 898	15 538 983	111,9
Sorgho	93 581	68 105	72,8	47	57	436 782	390 579	89,4
Triticale	261 625	338 599	129,4	47	52	1 220 758	1 757 346	144,0
Autres céréales non mélangées	100 704	66 541	66,1	31	36	313 225	238 687	76,2
Mélanges de céréales (hors méteil)	102 129	134 107	131,3	35	41	361 847	552 872	152,8
Total céréales	8 912 364	9 314 360	104,5	65	73	57 680 408	67 604 678	117,2
Riz Indica	1 785	1 485	83,2	48	45	8 541	6 623	77,5
Riz Japonica	12 538	10 802	86,2	55	53	68 696	57 185	83,2
Riz	14 323	12 287	85,8	54	52	77 237	63 808	82,6
Total toutes céréales	8 926 687	9 326 647	104,5	65	73	57 757 645	67 668 486	117,2
Oléagineux (y c. semences)								
Colza d'hiver (et navette)	1 110 383	978 715	88,1	30	34	3 283 676	3 302 398	100,6
Colza de printemps (et navette)	2 545	1 412	55,5	25	29	6 287	4 119	65,5
Total colza (et navette)	1 112 928	980 127	88,1	30	34	3 289 962	3 306 518	100,5
Tournesol	777 344	698 359	89,8	21	27	1 608 188	1 912 886	118,9
Soja	187 068	154 382	82,5	22	29	406 812	439 352	108,0
Lin oléagineux	32 051	37 503	117,0	19	19	59 541	72 938	122,5
Autres oléagineux	9 710	8 555	88,1	15	18	14 529	15 361	105,7
Total oléagineux	2 119 101	1 878 923	88,7	25	31	5 379 033	5 747 047	106,8
Protéagineux (y c. semences)								
Légume à cosse d'origine tropicale	801	65	8,1	36	30	2 849	196	6,9
Féveroles et fèves	76 350	77 996	102,2	19	24	147 615	184 198	124,8
Haricots secs	8 598	8 173	95,1	18	25	15 468	20 027	129,5
Lentilles	35 802	34 703	96,9	8	7	29 419	23 526	80,0
Pois protéagineux purs	202 692	194 326	95,9	28	28	558 806	552 156	98,8
Mélange de pois protéagineux	34 918	50 650	145,1	34	35	119 970	178 683	148,9
Pois chiches	23 530	18 860	80,2	17	14	39 139	25 444	65,0
Lupin doux	5 933	6 685	112,7	22	23	13 027	15 128	116,1
Autres protéagineux	631	513	81,3	19	19	1 181	960	81,3
Total protéagineux	389 255	391 971	100,7	24	26	927 474	1 000 317	107,9

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Pailles de céréales

Cultures	Production récoltée (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20
Total pailles	14 578 584	15 941 445	109,3

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Cultures fourragères

Choux, racines et tubercules fourragers

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Choux fourragers	593	686	115,7	417	419	24 754	28 766	116,2
Autres	23 454	21 441	91,4			1 047 985	1 003 357	95,7
Total choux, racines et tubercules fourragers	24 047	22 119	92,0			1 072 739	1 031 746	96,2

Fourrages annuels

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Maïs fourrage irrigué	90 705	73 081	80,6	130	156	1 175 130	1 141 212	97,1
Maïs fourrage non irrigué	1 265 947	1 168 371	92,3	115	141	14 535 488	16 497 184	113,5
Maïs fourrage et ensilage (plante entière)	1 356 652	1 241 452	91,5	116	142	15 710 618	17 638 397	112,3
Autres fourrages annuels	453 253	455 844	100,6			1 902 546	2 187 657	115,0
Total fourrages annuels	1 809 905	1 697 296	93,8			17 613 164	19 826 054	112,6

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Le tableau habituel ne peut être présenté dans ce Chiffre & Données (voir partie méthodologie).

France entière

Cultures industrielles

(non compris semences sauf indications contraires)

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Richesse saccharimétrique
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	(%) 2021
Betteraves industrielles	420 668	401 883	95,5	622	855	26 163 358	34 365 388	131,3	17,3
Canne à sucre	37 258	35 938	96,5	619	642	2 307 452	2 305 430	99,9	11,9
Surfaces cultures sucre détruites	0	6 005							

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Chanvre textile et industriel (yc. semences)	17 236	18 029	104,6	61	78	104 655	141 463	135,2
Lin textile (yc. semences)	142 155	112 578	79,2	52	60	744 296	678 394	91,1
Autres plantes à fibre	295	287	97,3	54	57	1 605	1 644	102,4
Total plantes à fibres (yc. semences)	159 686	130 894	82,0					
Total tabac	1 625	1 307	80,4	23	25	3 731	3 317	88,9
Houblon (superficie non en production)	41	30	73,2					
Houblon (en production)	511	529	103,5	17	18	845	954	113,0
Chicorée à café (racines)	1 173	1 173	100,0	446	446	52 290	52 290	100,0
Autres cultures industrielles	3 113	3 087	99,2			0		
Total cultures industrielles diverses	6 463	6 126	94,8					
Vanille	551	553	100,4	0,5	0,5	26	30	116,3
Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum (y c. œillette, fenouil, sauge sclarée)	26 751	27 174	107,1					
				En kg d'essence				
Lavande	8 249	8 663	105,0	31	36	255 913	314 432	122,9
Lavandin	23 764	24 582	103,4	116	88	2 745 399	2 166 971	78,9
Géranium	54	54	100,0	18	18	972	972	100,0
Total plantes aromatiques, médicinales à parfum	59 369	61 026	102,8					

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Pommes de terre et tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Catégories	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20

Pommes de terre

Plants certifiés	23 017	24 045	104,5	307	324	707 386	780 121	110,3			
Dessus de plants						103 746	95 693	92,2	Teneur en fécule (%)		
Féculerie	23 600	23 767	100,7	378	453	893 089	1 075 782	120,5	19,3	21,3	110,4
Primeurs ou nouvelles (commercialisées avant le 1/8)	12 143	12 254	100,9	321	320	389 779	391 820	100,5	81 004	6 135	7,6
Conservation et demi-saison	157 657	151 525	96,1	427	439	6 728 178	6 643 804	98,7	2 267 650	2 330 329	102,8
Ensemble consommation	169 800	163 779	96,5	419	430	7 117 957	7 035 623	98,8			
Ensemble pommes de terre	216 417	211 591	97,8	408	425	8 822 178	8 987 219	101,9			

Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (Dom)

Igname	960	1 003	104,5	74	74	7 068	7 441	105,3	150	150	100,0
Manioc	4 923	3 194	64,9	69	60	33 981	19 306	56,8	17 500	17 500	100,0
Autres tubercules	1 497	2 354	157,2			11 015	19 670	178,6	500	500	100,0
Ensemble tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (Dom)	7 380	6 551	88,8			52 064	46 417	89,2	18 150	18 150	100,0
Ensemble pommes de terre et tubercules	223 797	218 142	97,5			8 874 242	9 033 636	101,8			

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Cultures légumières

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20

Légumes feuillus et à tige

Artichauts	4 917	4 779	97,2	55	61	26 830	29 343	109,4	1 668	1 749	104,9
Asperges en production	6 297	6 527	103,7	42	40	26 757	25 805	96,4	283	270	95,4
Céleris branches	786	1 012	128,8	338	337	26 548	34 083	128,4	859	859	100,0
Choux-fleurs	14 764	14 093	95,5	153	169	225 193	238 583	105,9	26 500	31 366	118,4
Choux brocolis à jets	3 061	2 439	79,7	93	114	28 579	27 826	97,4			
Choux de Bruxelles	922	783	84,9	183	180	16 829	14 070	83,6	6 120	5 344	87,3
Choux à choucroute	864	849	98,3	742	819	64 079	69 491	108,4	59 182	64 375	108,8
Choux autres	6 672	5 959	89,3	187	179	124 734	106 554	85,4			
Endives racines	8 289	8 628	104,1	295	298	244 914	257 024	104,9			
Endives chicons						171 335	157 623	92,0			
Epinards	4 764	6 101	128,1	181	199	86 262	121 366	140,7	60 270	87 330	144,9
Poireaux	5 597	5 906	105,5	301	318	168 404	187 533	111,4			
Laitues	8 116	7 546	93,0	240	244	195 098	184 300	94,5			
Chicorées (frisées et scaroles)	975	870	89,2	268	279	26 125	24 240	92,8			
Cresson	156	159	101,9	327	296	5 104	4 712	92,3			
Mâche	8 127	7 809	96,1	54	52	44 149	40 835	92,5			
Autres salades	3 716	3 751	100,9	123	122	45 580	45 869	100,6			
Bettes et cardes	971	971	100,0	272	257	26 401	24 935	94,4			
Brèdes	194	194	100,0	148	148	2 862	2 862	100,0			
Persil	1 027	1 252	121,9	176	171	18 056	21 402	118,5	5 416	4 932	91,1

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises plein air	2 073	1 792	86,4	135	135	27 922	24 172	86,6	2 266	1 227	54,1
Fraises sous serre	2 108	2 170	102,9	235	229	49 533	49 690	100,3	431	594	137,8
Total fraises	4 181	3 962	94,8	185	186	77 455	73 862	95,4	2 697	1 821	67,5
Aubergines	1 488	1 465	98,5	383	306	57 060	44 805	78,5			
Banane plantain	2 834	645	22,8	92	61	26 033	3 902	15,0			
Concombres plein air	1 063	950	89,4	467	391	49 663	37 163	74,8			
Concombres sous serres	736	723	98,2	2 215	2 257	163 015	163 157	100,1			
Total concombres	1 799	1 673	93,0	1 182	1 197	212 678	200 320	94,2			
Christophine	248	248	100,0	283	280	7 008	6 948	99,1			
Courgettes	4 627	4 453	96,2	425	429	196 652	190 973	97,1	16 622	16 078	96,7
Gombo	116	116	100,0	45	44	520	512	98,5			
Melons plein air	13 543	13 366	98,7	202	190	274 077	253 703	92,6			
Melons sous serre	567	565	99,6	290	305	16 449	17 230	104,7			
Total melons	14 110	13 931	98,7	206	194	290 526	270 933	93,3			
Pastèques	904	919	101,7	275	268	24 824	24 667	99,4			
Poivrons et piments	1 265	1 290	102,0	294	238	37 247	30 695	82,4			
Potirons, courges, citrouilles, giraumon	8 292	8 688	104,8	257	245	213 379	212 740	99,7			
Tomates plein air pour le frais	1 472	1 322	89,8	389	348	57 256	46 060	80,4	0	0	
Tomates plein air pour l'industrie	2 621	2 713	103,5	609	587	159 744	159 138	99,6	157 894	159 138	100,8
Tomates sous serres	2 168	2 169	100,0	2 244	2 404	486 593	521 319	107,1	201	0	
Total tomates	6 261	6 204	99,1	1 124	1 171	703 593	726 517	103,3	158 095	159 138	100,7

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Cultures légumières (suite)

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20

Racines, bulbes et tubercules

Ail (en vert et en sec)	4 180	4 170	99,8	72	70	30 282	29 051	95,9	0		
Betteraves potagères	4 497	4 382	97,4	389	404	174 825	177 247	101,4	90 649	84 374	93,1
Carottes pour le frais	11 040	11 397	103,2	351	359	387 915	409 496	105,6	71 217	71 568	100,5
Carottes pour l'industrie	5 198	5 011	96,4	506	561	262 765	281 052	107,0	256 740	274 754	107,0
Total carottes	16 238	16 408	101,0	401	421	650 680	690 548	106,1	327 957	346 322	105,6
Céleris raves	1 618	1 609	99,4	353	339	57 180	54 600	95,5			
Echalotes	3 532	3 781	107,0	165	177	58 130	66 761	114,8			
Navets potagers	2 410	2 490	103,3	237	244	57 047	60 700	106,4			
Oignons blancs	2 854	3 462	121,3	246	330	70 248	114 205	162,6			
Oignons de couleur	13 400	15 962	119,1	447	441	598 772	703 161	117,4	215 318	290 289	134,8
Radis	4 197	3 814	90,9	150	125	62 789	47 636	75,9	0		
Salsifis et scorsonères	694	1 043	150,3	366	372	25 380	38 800	152,9	24 120	37 283	154,6

Légumes à cosse

Petits pois (grain)	41 684	47 506	114,0	59	66	245 705	314 483	128,0	210 738	267 210	126,8
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	6 472	9 112	140,8	50	54	32 483	48 866	150,4	19 744	32 913	166,7
Haricots verts (y c. haricots beurre)	29 721	33 612	113,1	113	126	336 767	424 829	126,1	281 561	364 671	129,5

Autres légumes frais

Maïs doux	23 557	22 426	95,2	181	206	426 806	461 757	108,2	415 686	449 937	108,2
Autres légumes	15 796	15 447	97,8								

Champignons et truffes

Champignons cultivés						132 148	123 346	93,3	51 963	65 019	125,1
Truffes						92	79	85,9			

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

France entière

Cultures fruitières

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20

Fruits à noyau

Abricots	12 084	11 882	98,3	71	46	85 260	54 588	64,0	9 725	5 075	52,2
Bigarreaux	6 820	6 810	99,9	47	18	31 837	12 494	39,2	5 267	2 736	51,9
Griottes et autres cerises	688	687	99,9	42	10	2 873	694	24,2	1 294	251	19,4
Total cerises	7 508	7 497	99,9	46	18	34 710	13 188	38,0	6 561	2 987	45,5
Pavies	182	182	100,0	235	173	4 271	3 147	73,7	3 293	2 666	81,0
Pêches	5 993	6 051	101,0	204	150	122 476	90 676	74,0	7 119	5 376	75,5
Nectarines et brugnons	5 489	5 534	100,8	196	148	107 346	82 012	76,4			
Total pavies, pêches, nectarines et brugnons	11 664	11 767	101	201	149	234 093	175 835	75	10 412	8 042	77
Prunes à pruneaux	9 728	9 720	99,9	134	62	130 378	60 382	46,3	130 106	60 266	46,3
Mirabelles	1 708	1 708	100,0	97	60	16 563	10 279	62,1	9 808	6 019	61,4
Reines-claudes	1 759	1 759	100,0	144	67	25 328	11 779	46,5	641	264	41,2
Quetsches	347	347	100,0	96	72	3 316	2 500	75,4	1 691	1 034	61,1
Autres prunes	2 161	2 161	100,0	233	99	50 311	21 344	42,4			
Total prunes	15 703	15 695	99,9	144	68	225 896	106 284	47,0	142 246	67 583	47,5
Letchi, longani, ramboutan	979	992	101,3	62	64	6 066	6 319	104,2	1 000	1 000	100,0
Mangue	595	1 013	170,3	57	44	3 398	4 427	130,3	405	603	148,9
Olives (pour la table ou l'huile)	16 698	17 007	101,9	17	16	27 690	27 564	99,5	26 982	26 725	99,0
Autres fruits à noyau	6 901	5 553	80,5								

Fruits à pépin

Pommes à cidre	14 595	14 595	100,0	231	228	337 772	332 677	98,5			
Jules Guyot	1 244	1 247	100,2	245	104	30 437	13 007	42,7	1 095	477	43,6
William's	1 837	1 847	100,5	269	104	49 351	19 299	39,1	17 675	7 296	41,3
Autres poires d'été	101	102	101,0	227	91	2 293	931	40,6	562	223	39,7
Poires d'été (ensemble)	3 182	3 196	100,4	258	104	82 081	33 237	40,5	19 332	7 996	41,4
Poires d'automne	2 294	2 248	98,0	250	137	57 285	30 751	53,7	2 869	1 342	46,8
Poires d'hiver	428	443	103,5	264	115	11 297	5 084	45,0			
Total poires de table	5 904	5 887	99,7	255	117	150 663	69 072	45,8	22 201	9 338	42,1
Pommes Golden	10 571	10 326	97,7	302	307	319 711	317 304	99,2	43 820	44 026	100,5
Granny Smith	2 826	2 779	98,3	411	386	116 010	107 179	92,4	11 540	11 590	100,4
Gala	7 067	6 793	96,1	390	365	275 900	248 029	89,9	17 903	17 296	96,6
Autres pommes	19 648	19 720	100,4	353	318	693 968	627 889	90,5	56 801	53 560	94,3
Total pommes de table	40 112	39 618	98,8	350	328	1 405 589	1 300 401	92,5	130 064	126 472	97,2
Autres fruits à pépin (yc. Poires à poiré)	4 721	4 513	95,6								

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Cultures fruitières (suite)

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20
Fruits à coque											
Amandes	2 108	2 206	104,6	10	9	2 062	1 936	93,9			
Châtaignes	8 550	8 601	100,6	10	11	8 728	9 459	108,4	2 832	3 066	108,3
Noix	27 178	26 846	98,8	14	14	38 064	37 739	99,1			
Noix de coco	406	599	147,5	42	35	1 724	2 077	120,5			
Noisettes	7 430	7 512	101,1	17	16	12 659	12 339	97,5			
Autres fruits à coque	8 407	7 015	83,4								
Baies											
Actinidia (Kiwi)	3 930	3 930	100,0	129	117	50 832	46 027	90,5			
Cassis et myrtilles	2 116	2 237	105,7	37	36	7 881	8 009	101,6	5 792	5 369	92,7
Framboises	617	622	100,8	84	83	5 210	5 141	98,7	1 390	1 222	87,9
Groseilles	287	292	101,7	73	68	2 108	1 988	94,3	1 096	927	84,6
Autres petits fruits	1 283	1 308	101,9								
Fruits tropicaux											
Corossol, Pomme cannelle	66	66	100,0	40	40	267	263	99	2	2	100,0
Goyave, Goyavier	226	226	100,0	46	47	1 036	1 055	102	8	8	100,0
Abricot de pays (mamey), Mangoustan	28	28	100,0	38	39	106	110	104	13	13	100,0
Maracuja, Fruits de la passion, Grenadille	246	253	102,8	69	68	1 685	1 732	103	417	430	103,1
Autres fruits tropicaux	1 621	989	61,0								
Fruits divers											
Ananas	1 758	1 756	99,9	171	182	30 127	31 954	106,1			
Avocats	125	128	102,4	87	86	1 084	1 097	101,2			
Bananes	11 578	11 478	99,1	183	199	212 138	228 898	107,9			
Figues	841	841	100,0	85	77	7 175	6 436	89,7			
Agrumes											
Citrons, limes, combavas	2 145	2 176	101,4	106	105	22 764	22 808	100,2	5 004	5 005	100,0
Clémentines, mandarines	2 157	2 267	105,1	209	200	45 063	45 354	100,6	2 001	2 101	105,0
Oranges, tangor	850	910	107,1	125	117	10 661	10 632	99,7	1 103	993	90,0
Pamplemousses	366	374	102,2	242	251	8 849	9 399	106,2			
Autres agrumes	1 280	1 042	81,4								

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Cultures florales

Rubriques	Surface (ha)		
	2020	2021	Indice 21/20
Superficie maximum occupée par la bulbiculture (bulbes, oignons, tubercules, rhizomes et griffes)	693	687	99,1
Superficie maximum occupée par les pépinières florales	234	234	100,0
Superficie maximum occupée par les fleurs et feuillages coupés	1 903	1 901	99,9
Superficie maximum occupée par les plantes en pots fleuries et plantes vertes	1 050	1 050	100,0
Superficie maximum occupée par les plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	1 242	1 234	99,4

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Production du vignoble

Catégories	Superficie en production (ha)			Superficie totale (ha)			Rendement (100 kg/ha)			Production de raisin (tonne)			dont production récoltée pour le fruit (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20
Vignes à raisin de table	6 035	6 131	101,6	6 251	6 348	101,6	82	62	49 740	38 112	76,6	49 618	38 112	76,8	
Vignes à raisin de cuve	753 553	751 697	99,8	792 403	799 090	100,8	77	67	5 808 125	5 035 477	86,7	9,3	6,3	67,7	
Ensemble	759 588	757 828	99,8	798 654	805 438	100,8	77	67	5 857 865	5 073 589	86,6	49 627	38 119	76,8	

Production de vins, jus et moûts

Types de vignes	Superficie en production (ha)			Rendement (hl/ha)			Production de vin blanc (hl)			Production de vin rouge (hl)			Production de vin (hl)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20
Récolte pour AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	427 126	425 759	99,7	44	37	6 672 764	5 182 419	77,7	12 312 514	10 686 386	86,8	18 985 278	15 868 805	83,6	
Récolte non classée						424 122	108 434	25,6	294 469	228 941	77,7	718 591	337 375	46,9	
Total récolte agronomique en AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	427 126	425 759	99,7	46	38	7 096 886	5 290 853	74,6	12 606 983	10 915 327	86,6	19 703 869	16 206 180	82,2	
Récolte pour AOP de vins doux naturels	5 991	5 860	97,8	15	18	62 683	74 183	118,3	25 463	33 318	130,8	88 146	107 501	122,0	
Récolte non classée						987	1 008	102,1	303	379	125,1	1 290	1 387	107,5	
Total récolte agronomique de vins doux naturels en AOP	5 991	5 860	97,8	15	19	63 670	75 191	118,1	25 766	33 697	130,8	89 436	108 888	121,7	
Récolte vins et vins doux naturels AOP	433 117	431 619	99,7	44	37	6 735 447	5 256 602	78,0	12 337 977	10 719 704	86,9	19 073 424	15 976 306	83,8	
Récolte non classée						425 109	109 442	25,7	294 772	229 320	77,8	719 881	338 762	47,1	
Total récolte agronomique vins AOP et vins doux naturels AOP	433 117	431 619	99,7	46	38	7 160 556	5 366 044	74,9	12 632 749	10 949 024	86,7	19 793 305	16 315 068	82,4	
Récolte pour AOP de vins aptes à la production d'eaux de vie	80 900	82 036	101,4	133	116	10 744 134	9 533 129	88,7	0	0	0	10 744 134	9 533 129	88,7	
Récolte non classée						9 557	6 274	65,6	0	0	0	9 557	6 274	65,6	
Total récolte agronomique de vins aptes à la production d'eaux de vie AOP	80 900	82 036	101,4	133	116	10 753 691	9 539 403	88,7	0	0	0	10 753 691	9 539 403	88,7	
Récolte de vins IGP	203 705	202 820	99,6	66	50	3 707 336	2 952 332	79,6	9 702 562	7 237 347	74,6	13 409 898	10 189 679	76,0	
Récolte non classée de vins IGP						77 876	56 566	72,6	349 392	267 656	76,6	427 268	324 222	75,9	
Total récolte agronomique de vins IGP	203 705	202 820	99,6	68	52	3 785 212	3 008 898	79,5	10 051 954	7 505 003	74,7	13 837 166	10 513 901	76,0	
Récolte sans IG avec mention de cépage						481 887	285 670	59,3	231 196	111 007	48,0	713 083	396 677	55,6	
Récolte sans IG sans mention de cépage						585 428	398 360	68,0	1 207 087	678 055	56,2	1 792 515	1 076 415	60,1	
Total récolte de vins sans IG	36 146	35 112	97,1	69	42	1 067 315	684 030	64,1	1 438 283	789 062	54,9	2 505 598	1 473 092	58,8	
Récolte en AOP/IGP non classée non commercialisée en vin						512 542	172 282	33,6	644 164	496 976	77,2	1 156 706	669 258	57,9	
Total récolte des vins non classés et sans IG	753 868	751 587	99,7	62	50	22 766 774	18 598 375	81,7	24 122 986	19 243 089	79,8	46 889 760	37 841 464	80,7	

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Répartition du territoire

Le tableau habituel ne peut être présenté dans ce Chiffre & Données (voir partie méthodologie).

Effectifs des animaux en fin d'année

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2020	2021	Indice 21/20
Espèce bovine			
Vaches laitières	3 405 391	3 324 720	97,6
Vaches nourrices	3 972 278	3 882 199	97,7
Toutes vaches	7 377 669	7 206 919	97,7
Génisses laitières de renouvellement de plus de 2 ans	600 356	543 702	90,6
Génisses nourrices de renouvellement de plus de 2 ans	819 652	793 155	96,8
Génisses de boucherie de plus de 2 ans	458 038	437 056	95,4
Mâles de type laitier de plus de 2 ans	100 345	89 969	89,7
Mâles de type viande de plus de 2 ans	271 186	265 272	97,8
Total bovins de plus de 2 ans	2 249 577	2 129 154	94,6
Génisses laitières de renouvellement de 1 à 2 ans	994 136	971 694	97,7
Génisses nourrices de renouvellement de 1 à 2 ans	856 805	859 807	100,4
Génisses de boucherie de 1 à 2 ans	469 046	470 413	100,3
Mâles de type laitier de 1 à 2 ans	209 208	192 158	91,9
Mâles de type viande de 1 à 2 ans	535 903	525 789	98,1
Total autres bovins de 1 à 2 ans	3 065 098	3 019 861	98,5
Veaux de boucherie	591 833	566 700	95,8
Autres femelles de moins de 1 an	2 771 034	2 706 540	97,7
Autres mâles de moins de 1 an	1 759 279	1 697 949	96,5
Total bovins de moins de 1 an	5 122 146	4 971 189	97,1
Ensemble espèce bovine	17 814 490	17 327 123	97,3
Espèce porcine			
Porcelets	4 928 355	4 736 132	96,1
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	2 149 233	1 989 925	92,6
Truies de 50 kg et plus	964 598	931 916	96,6
Verrats de 50 kg et plus	14 392	13 292	92,4
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	5 350 669	5 311 305	99,3
Ensemble espèce porcine	13 407 247	12 982 570	96,8
Espèce caprine			
Chevrettes	337 613	335 179	99,3
Chèvres (femelles ayant mis bas)	938 613	942 794	100,4
Autres caprins (y c. boucs)	138 683	115 019	82,9
Ensemble espèce caprine	1 414 909	1 392 992	98,5
Espèce ovine			
Agnelles	993 342	1 016 650	102,3
Brebis-mères (y c. réforme)	4 524 213	4 486 192	99,2
<i>dont brebis-mères laitières</i>	1 277 178	1 279 512	100,2
Autres ovins (y c. béliers)	1 451 390	1 417 357	97,7
Ensemble espèce ovine	6 968 945	6 920 199	99,3

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

France entière

Effectifs des animaux en fin d'année (suite)

Équidés

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2020	2021	Indice 21/20
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	257 094	257 227	100,1
Chevaux lourds	33 763	34 386	101,8
Ensemble espèce chevaline	290 857	291 613	100,3
Anes, mulets, bardots	21 259	21 141	99,4
Ensemble équidés	312 116	312 754	100,2

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Volailles et lapins

Animaux	Dans les exploitations (1000 têtes)		
	2020	2021	Indice 21/20
Poules pondeuses d'œufs à couvrir	7 420	7 564	101,9
Poules pondeuses d'œufs de consommation	54 959	57 309	104,3
Poulettes	22 048	22 417	101,7
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	154 588	151 256	97,8
Ensemble Gallus	239 015	238 546	99,8
Canards à gaver	12 536	10 025	80,0
Canards à rôtir	11 189	11 425	102,1
Dindes et dindons (au 1er octobre)	18 501	17 518	94,7
Oies au 1er octobre (à rôtir, à gaver)	285	254	89,1
Pintades	9 600	9 430	98,2
Cailles d'élevage	5 615	5 472	97,5
Lapines reproductrices	427	415	97,2

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Animaux finis produits

Catégories	Production totale (têtes)			Poids moyen (kg/têtes)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Bovins								
Vaches de réforme laitières	857 334	826 831	96,4	320	319	274 098	263 405	96,1
Vaches de réforme nourrices	719 745	723 708	100,6	419	416	301 499	300 954	99,8
Total vaches de réforme	1 577 079	1 550 539	98,3	365	364	575 597	564 359	98,0
Génisses laitières de plus de 2 ans	86 881	87 135	100,3	313	313	27 229	27 310	100,3
Génisses viande de plus de 2 ans	397 736	390 339	98,1	403	402	160 251	156 764	97,8
Total génisses de plus de 2 ans	484 617	477 474	98,5	387	386	187 479	184 074	98,2
Génisses laitières de 1 à 2 ans	8 339	10 775	129,2	233	229	1 940	2 472	127,4
Génisses viande 1 à 2 ans	79 060	89 195	112,8	305	307	24 097	27 357	113,5
Total génisses de 1 à 2 ans	87 399	99 970	114,4	298	298	26 037	29 828	114,6
Génisses de 8 mois à 1 an	39 567	38 860	98,2	212	212	8 386	8 236	98,2
Total génisses	611 583	616 304	100,8	363	360	221 902	222 138	100,1
Mâles de plus de 2 ans	201 712	200 134	99,2	418	420	84 293	84 028	99,7
Mâles de 1 à 2 ans	786 178	773 994	98,5	426	423	335 061	327 290	97,7
Mâles de 8 mois à 1 an	63 602	63 465	99,8	266	267	16 908	16 936	100,2
Total mâles	1 051 492	1 037 593	98,7	415	413	436 262	428 254	98,2
Veaux de boucherie laitiers	581 326	565 104	97,2	139	140	81 023	78 904	97,4
Veaux de boucherie viande	596 449	605 030	101,4	151	152	89 896	92 003	102,3
Total veaux de boucherie	1 177 775	1 170 134	99,4	145	146	170 919	170 908	100,0
Ensemble bovins	4 417 929	4 374 570	99,0	318	317	1 404 680	1 385 658	98,6
Porcins								
Porcelets	169 049	209 019	123,6	19	17	3 157	3 471	109,9
Porcs charcutiers	22 996 455	23 253 315	101,1	93	93	2 142 527	2 165 220	101,1
Truies et verrats de réforme	370 766	376 117	101,4	168	169	62 202	63 630	102,3
Ensemble porcins	23 536 270	23 838 451	101,3	94	94	2 207 886	2 232 321	101,1
Caprins								
Autres chevreaux (yc Chevreaux de lait)	872 677	815 300	93,4	9	8	7 647	6 751	88,3
Caprins de réforme	205 439	219 170	106,7	23	24	4 804	5 209	108,4
Ensemble caprins	1 078 116	1 034 470	96,0	12	12	12 451	11 960	96,1
Ovins								
Autres agneaux (yc Agneaux de lait)	4 840 329	4 744 082	98,0	18	18	84 675	84 353	99,6
Moutons et ovins de réforme	1 004 630	999 825	99,5	27	26	26 708	26 323	98,6
Ensemble ovins	5 844 959	5 743 907	98,3	19	19	111 383	110 676	99,4

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

France entière

Animaux finis produits (suite)

Catégories	Production totale (millier de têtes)			Poids moyen (kg/millier de têtes)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Volailles et lapins								
Coqs et poules de réforme	38 397	44 907	117,0	1 452	1 193	55 745	53 583	100,0
Poulets de chair (mâles et femelles) et coquelets	749 354	741 566	99,0	1 492	1 513	1 118 153	1 120 777	99,9
Canards gras	26 908	21 258	79,0	4 326	4 492	116 403	95 492	100,0
<i>dont Foies gras (canards)</i>				512	539	14 587	11 310	100,0
Canards à rôtir	29 228	29 454	100,8	2 694	2 866	78 739	84 415	100,0
Dindes et dindons	42 571	40 068	94,1	7 764	7 949	330 501	318 512	100,0
Oies grasses	119	85	71,4	5 460	5 008	650	426	100,0
<i>dont Foies gras (oies)</i>				832	792	89	65	100,0
Oies à rôtir	220	212	96,4	3 996	4 054	879	864	100,0
Pintades	22 304	20 853	93,5	1 432	1 435	31 948	29 932	100,0
Cailles d'élevage	29 939	30 008	100,2	208	206	6 234	6 180	100,0
Lapins	17 930	17 298	96,5	1 458	1 486	26 147	25 698	100,0

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Production de lait et utilisation à la ferme

	Vache			Chèvre			Brebis		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20
	(hl)			(hl)			(hl)		
Livraisons de lait entier à l'industrie	239 657 119	235 185 655	98,1	5 122 221	5 156 170	100,7	2 987 172	3 037 800	101,7
Lait utilisé pour la fabrication de produits fermiers	3 872 170	3 903 018	100,8	1 777 385	1 787 882	100,6	347 461	349 982	100,7
<i>dont livraisons à l'industrie de produits fermiers (en équivalent-lait)</i>	1 066 181	870 626	81,7	155 840	155 760	99,9	0	0	
Ventes directes et autoconsommation de lait entier (hors collecteurs)	1 491 487	1 499 381	100,5	28 894	29 454	101,9	11 717	12 253	104,6
Production finale	245 020 776	240 588 054	98,2	6 928 500	6 973 506	100,6	3 346 350	3 400 035	101,6

Taux butyreux (g/l)	41,84	42,09	100,6
Matière protéique (g/l)	33,72	33,70	99,9

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Production d'œufs des élevages professionnels

Œufs	Nombre moyen de poules pondeuses (millier)			Production moyenne d'œufs (par pondeuse et par an)		Production totale d'œufs (millier)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Œufs de consommation	54 663	56 954	104,2	276	275	15 113 086	15 690 089	103,8
Œufs à couver	7 438	7 505	100,9	198	199	1 476 931	1 493 582	101,1

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Apiculture des exploitations agricoles

Apiculture	Nombre de ruches en production			Rendement moyen par ruche (kg/ruche)		Production récoltée (kg)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Miel	1 033 633	1 078 215	104,3	23	14	23 737 158	14 960 728	63,0

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

FRANCE MÉTROPOLITAINE

Céréales, oléagineux et protéagineux

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Céréales (y c. semences)								
Blé tendre d'hiver	4 226 344	4 960 464	117,4	69	71	28 951 266	35 250 487	121,8
Blé tendre de printemps	41 153	22 042	53,6	63	66	259 182	145 992	56,3
Total blé tendre	4 267 497	4 982 506	116,8	68	71	29 210 448	35 396 480	121,2
Blé dur d'hiver	218 407	285 312	130,6	53	54	1 151 796	1 547 879	134,4
Blé dur de printemps	33 871	8 914	26,3	51	51	173 969	45 203	26,0
Total blé dur	252 278	294 226	116,6	53	54	1 325 765	1 593 082	120,2
Seigle et méteil	31 961	43 221	135,2	42	46	133 981	196 578	146,7
Orge et escourgeon d'hiver	1 180 045	1 199 431	101,6	55	69	6 515 302	8 215 333	126,1
Orge et escourgeon de printemps	794 110	530 938	66,9	49	61	3 882 833	3 239 181	83,4
Total orge et escourgeon	1 974 155	1 730 369	87,7	53	66	10 398 135	11 454 513	110,2
Avoine d'hiver	41 969	61 110	145,6	39	46	164 702	282 905	171,8
Avoine de printemps	56 437	46 052	81,6	40	44	226 867	202 654	89,3
Total avoine	98 406	107 162	108,9	40	45	391 569	485 559	124,0
Maïs grain	1 647 463	1 460 980	88,7	83	104	13 605 993	15 202 174	111,7
<i>dont maïs grain irrigué</i>	565 693	458 772	81,1	105	117	5 914 988	5 379 694	91,0
<i>dont maïs grain non irrigué</i>	1 081 770	1 002 208	92,6	69	98	7 691 006	9 822 480	127,7
Maïs semence	82 486	88 465	107,2	34	38	281 824	336 729	119,5
Total maïs	1 729 949	1 549 445	89,6	80	100	13 887 818	15 538 903	111,9
Sorgho	93 581	68 105	72,8	47	57	436 782	390 579	89,4
Triticale	261 625	338 599	129,4	47	52	1 220 758	1 757 346	144,0
Autres céréales non mélangées	100 703	66 539	66,1	31	36	313 223	238 677	76,2
Mélanges de céréales (hors méteil)	102 129	134 107	131,3	35	41	361 847	552 872	152,8
Total céréales	8 912 284	9 314 279	104,5	65	73	57 680 326	67 604 588	117,2
Riz Indica	1 513	1 220	80,6	56	54	8 523	6 614	77,6
Riz Japonica	12 538	10 802	86,2	55	53	68 696	57 185	83,2
Riz	14 051	12 022	85,6	55	53	77 219	63 799	82,6
Total toutes céréales	8 926 335	9 326 301	104,5	65	73	57 757 545	67 668 387	117,2
Oléagineux (y c. semences)								
Colza d'hiver (et navette)	1 110 383	978 715	88,1	30	34	3 283 676	3 302 398	100,6
Colza de printemps (et navette)	2 545	1 412	55,5	25	29	6 287	4 119	65,5
Total colza (et navette)	1 112 928	980 127	88,1	30	34	3 289 962	3 306 518	100,5
Tournesol	777 344	698 359	89,8	21	27	1 608 188	1 912 886	118,9
Soja	187 068	154 382	82,5	22	29	406 812	439 352	108,0
Lin oléagineux	32 051	37 503	117,0	19	19	59 541	72 938	122,5
Autres oléagineux	9 704	8 547	88,1	15	18	14 513	15 329	105,6
Total oléagineux	2 119 095	1 878 918	88,7	25	31	5 379 017	5 747 022	106,8
Protéagineux (y c. semences)								
Féveroles et fèves	76 350	77 996	102,2	19	24	147 615	184 198	124,8
Haricots secs	8 593	8 168	95,1	18	25	15 460	20 019	129,5
Lentilles	35 789	34 690	96,9	8	7	29 406	23 513	80,0
Pois protéagineux purs	202 692	194 326	95,9	28	28	558 806	552 156	98,8
Mélange de pois protéagineux	34 918	50 650	145,1	34	35	119 970	178 683	148,9
Pois chiches	23 529	18 859	80,2	17	14	39 137	25 442	65,0
Lupin doux	5 933	6 685	112,7	22	23	13 027	15 128	116,1
Autres protéagineux	599	494	82,5	19	19	1 151	955	83,0
Total protéagineux	388 403	391 868	100,9	24	26	924 572	1 000 094	108,2

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

France métropolitaine

Pailles de céréales

Cultures	Production récoltée (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20
Total pailles	14 578 584	15 941 445	109,3

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Cultures fourragères

Choux, racines et tubercules fourragers

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Choux fourragers	593	686	115,7	417	419	24 754	28 766	116,2
Autres	23 256	21 243	91,3			1 046 110	1 001 482	95,7
Total choux, racines et tubercules fourragers	23 849	21 921	91,9			1 070 864	1 029 871	96,2

Fourrages annuels

Cultures	(ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Maïs fourrage irrigué	90 683	73 059	80,6	130	156	1 174 767	1 140 849	97,1
Maïs fourrage non irrigué	1 265 945	1 168 369	92,3	115	141	14 535 468	16 497 164	113,5
Maïs fourrage et ensilage (plante entière)	1 356 628	1 241 428	91,5	116	142	15 710 235	17 638 014	112,3
Autres fourrages annuels	452 541	455 136	100,6			1 896 428	2 181 535	115,0
Total fourrages annuels	1 809 169	1 696 564	93,8			17 606 663	19 819 549	112,6

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Le tableau habituel ne peut être présenté dans ce Chiffre & Données (voir partie méthodologie)

Cultures industrielles

(non compris semences sauf indications contraires)

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Richesse saccharimétrique (%)
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	2021
Betteraves industrielles	420 668	401 883	95,5	622	855	26 163 358	34 365 388	131,3	17,3
Surfaces cultures sucre détruites	0	6 005							

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Chanvre textile et industriel (yc. semences)	17 236	18 029	104,6	61	78	104 655	141 463	135,2
Lin textile (yc. semences)	142 155	112 578	79,2	52	60	744 296	678 394	91,1
Autres plantes à fibre	290	284	97,9	55	58	1 605	1 644	102,4
Total plantes à fibre (yc. semences)	159 681	130 891	82,0					
Total tabac (sec non fermenté)	1 624	1 306	80,4	23	25	3 731	3 317	88,9
Houblon (superficie non en production)	41	30	73,2					
Houblon (en production)	511	529	103,5	17	18	845	954	113,0
Chicorée à café (racines)	1 173	1 173	100,0	446	446	52 290	52 290	100,0
Autres cultures industrielles	3 111	3 077	98,9			0		
Total cultures industrielles diverses	6 460	6 115	94,7					
Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum (y c. œillette, fenouil, sauge sclarée)	26208	26553	106,9					
	En kg d'essence							
Lavande	8 249	8 663	105,0	31	36	255 913	314 432	122,9
Lavandin	23 764	24 582	103,4	116	88	2 745 399	2 166 971	78,9
Total plantes aromatiques, médicinales et à parfum	58 221	59 798	102,7					

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

France métropolitaine

Pommes de terre

Catégories	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20
Plants certifiés	23 017	24 045	104,5	307	324	707 386	780 121	110,3			
Dessus de plants						103 746	95 693	92,2	Teneur en fécule (%)		
Féculerie	23 600	23 767	100,7	378	453	893 089	1 075 782	120,5	19,3	21,3	110,4
Primeurs ou nouvelles (commercialisées avant le 1/8)	12 143	12 254	100,9	321	320	389 779	391 820	100,5	81 004	6 135	7,6
Conservation et demi-saison	157 425	151 293	96,1	427	439	6 725 394	6 641 020	98,7	2 267 650	2 330 329	102,8
Ensemble de consommation	169 568	163 547	96,4	420	430	7 115 173	7 032 839	98,8			
Ensemble Pommes de terre	216 185	211 359	97,8	408	425	8 819 394	8 984 435	101,9			

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Cultures légumières

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20

Légumes feuillus et à tige

Artichauts	4 902	4 764	97,2	54	61	26 710	29 223	109,4	1 668	1 749	104,9
Asperges en production	6 296	6 526	103,7	43	40	26 757	25 805	96,4	283	270	95,4
Céleris branches	765	990	129,4	346	344	26 496	34 032	128,4	859	859	100,0
Choux-fleurs	14 703	14 032	95,4	153	169	224 479	237 742	105,9	26 500	31 366	118,4
Choux brocolis à jets	3 013	2 391	79,4	92	113	27 801	26 910	96,8			
Choux de Bruxelles	922	783	84,9	183	180	16 829	14 070	83,6	6 120	5 344	87,3
Choux à choucroute	864	849	98,3	742	819	64 079	69 491	108,4	59 182	64 375	108,8
Choux autres	5 925	5 228	88,2	196	185	116 068	96 910	83,5			
Endives racines	8 289	8 628	104,1	295	298	244 914	257 024	104,9			
Endives chicons						171 124	157 412	92,0			
Epinards	4 743	6 080	128,2	182	199	86 116	121 220	140,8	60 270	87 330	144,9
Poireaux	5 557	5 866	105,6	302	319	168 012	187 162	111,4			
Laitues	7 597	7 035	92,6	249	253	189 252	178 198	94,2			
Chicorées (frisées et scaroles)	973	868	89,2	268	279	26 100	24 215	92,8			
Cresson	147	140	95,2	346	328	5 083	4 596	90,4			
Mâche	8 125	7 807	96,1	54	52	44 139	40 825	92,5			
Autres salades	3 389	3 424	101,0	127	126	42 974	43 203	100,5			
Bettes et cardes	971	971	100,0	272	257	26 401	24 935	94,4			
Persil	986	984	99,8	181	191	17 870	18 779	105,1	5 416	4 932	91,1

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises plein air	2 041	1 760	86,2	134	134	27 346	23 596	86,3	2 266	1 227	54,1
Fraises sous serre	2 102	2 164	102,9	235	229	49 353	49 510	100,3	431	594	137,8
Total fraises	4 143	3 924	94,7	185	186	76 699	73 106	95,3	2 697	1 821	67,5
Aubergines	1 182	1 193	100,9	460	354	54 428	42 276	77,7			
Concombres plein air	392	318	81,1	1 105	973	43 335	30 939	71,4			
Concombres sous serres	703	690	98,2	2 288	2 333	160 820	160 962	100,1			
Total concombres	1 095	1 008	92,1	1 864	1 904	204 155	191 901	94,0			
Courgettes	4 389	4 215	96,0	444	449	195 087	189 427	97,1	16 622	16 078	96,7
Melons plein air	12 690	12 517	98,6	209	195	264 680	244 307	92,3			
Melons sous serre	541	539	99,6	259	274	14 014	14 795	105,6			
Total melons	13 231	13 056	98,7	211	198	278 694	259 102	93,0			
Pastèques	438	466	106,4	414	390	18 150	18 184	100,2			
Poivrons et piments	998	1 046	104,8	354	276	35 377	28 881	81,6			
Potirons, courges, citrouilles, giraumon	7 755	8 153	105,1	269	255	208 430	207 837	99,7			
Tomates plein air pour le frais	770	618	80,3	594	566	45 710	34 995	76,6	0	0	
Tomates plein air pour l'industrie	2 612	2 704	103,5	611	588	159 544	158 938	99,6	157 894	158 938	100,7
Tomates sous serres	2 054	2 050	99,8	2 289	2 466	470 058	505 530	107,5	201	0	
Total tomates	5 436	5 372	98,8	1 242	1 302	675 312	699 463	103,6	158 095	158 938	100,5

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

France métropolitaine

Cultures légumières (suite)

(non compris semences sauf indications contraires)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20

Racines, bulbes et tubercules

Ail (en vert et en sec)	4 160	4 150	99,8	73	70	30212	28981	95,9	0		
Betteraves potagères	4 471	4 356	97,4	389	405	173 993	176 415	101,4	90 649	84 374	93,1
Carottes pour le frais	10 894	11 249	103,3	354	362	385 672	407 062	105,5	71 217	71 568	100,5
Carottes pour l'industrie	5 198	5 011	96,4	506	561	262 765	281 052	107,0	256 740	274 754	107,0
Total carottes	16 092	16 260	101,0	403	423	648 437	688 114	106,1	327 957	346 322	105,6
Céleris raves	1 617	1 608	99,4	353	339	57 150	54 570	95,5			
Echalotes	3 532	3 781	107,0	165	177	58 130	66 761	114,8			
Navets potagers	2 351	2 435	103,6	241	248	56 596	60 269	106,5			
Oignons blancs	2 838	3 446	121,4	247	331	70 226	114 184	162,6			
Oignons de couleur	13 231	15 785	119,3	452	445	597 424	701 808	117,5	215 318	290 289	134,8
Radis	4 172	3 789	90,8	150	125	62 529	47 376	75,8	0		
Salsifis et scorsonères	694	1 043	150,3	366	372	25 380	38 800	152,9	24 120	37 283	154,6

Légumes à cosse

Petits pois (grain)	41664	47445	113,9	59	66	245 625	314 288	128,0	210 738	267 210	126,8
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	6378	9018	141,4	50	54	32 119	48 503	151,0	19 744	32 913	166,7
Haricots verts (y c. haricots beurre)	29623	33514	113,1	114	127	336 418	424 483	126,2	281 561	364 671	129,5

Autres légumes frais

Maïs doux	23381	22250	95,2	182	207	425 786	460 738	108,2	415 686	449 937	108,2
Autres légumes	15 280	14 951	97,8								

Champignons et truffes

Champignons cultivés						131 900	123 098	93,3	51 963	65 019	125,1
Truffes						92	79	85,9			

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Cultures fruitières

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20

Fruits à noyau

Abricots	12 084	11 882	98,3	71	46	85 260	54 588	64,0	9 725	5 075	52,2
Bigarreaux	6 820	6 810	99,9	47	18	31 837	12 494	39,2	5 267	2 736	51,9
Griottes et autres cerises	688	687	99,9	42	10	2 873	694	24,2	1 294	251	19,4
Total cerises	7 508	7 497	99,9	46	18	34 710	13 188	38,0	6 561	2 987	45,5
Pavies	182	182	100,0	235	173	4 271	3 147	73,7	3 293	2 666	81,0
Pêches	5 976	6 034	101,0	205	150	122 310	90 509	74,0	7 119	5 376	75,5
Nectarines et brugnons	5 489	5 534	100,8	196	148	107 346	82 012	76,4			
Total pavies, pêches, nectarines et brugnons	11 647	11 750	100,9	201	150	233 927	175 668	75,1	10 412	8 042	77,2
Prunes à pruneaux	9 728	9 720	99,9	134	62	130 378	60 382	46,3	130 106	60 266	46,3
Mirabelles	1 708	1 708	100,0	97	60	16 563	10 279	62,1	9 808	6 019	61,4
Reines-claude	1 759	1 759	100,0	144	67	25 328	11 779	46,5	641	264	41,2
Quetsches	347	347	100,0	96	72	3 316	2 500	75,4	1 691	1 034	61,1
Autres prunes	2 150	2 150	100,0	233	99	50 155	21 188	42,2			
Total prunes	15 692	15 684	99,9	144	68	225 740	106 128	47,0	142 246	67 583	47,5
Olives (pour la table ou l'huile)	16 698	17 007	101,9	17	16	27 690	27 564	99,5	26 982	26 725	99,0
Autres fruits à noyau	6 727	5 392	80,2								

Fruits à pépin

Pommes à cidre	14 595	14 595	100,0	231	228	337 772	332 677	98,5			
Jules Guyot	1 244	1 247	100,2	245	104	30 437	13 007	42,7	1 095	477	43,6
William's	1 837	1 847	100,5	269	104	49 351	19 299	39,1	17 675	7 296	41,3
Autres poires d'été	101	102	101,0	227	91	2 293	931	40,6	562	223	39,7
Poires d'été (ensemble)	3 182	3 196	100,4	258	104	82 081	33 237	40,5	19 332	7 996	41,4
Poires d'automne	2 294	2 248	98,0	250	137	57 285	30 751	53,7	2 869	1 342	46,8
Poires d'hiver	428	443	103,5	264	115	11 297	5 084	45,0			
Total poires de table	5 904	5 887	99,7	255	117	150 663	69 072	45,8	22 201	9 338	42,1
Pommes Golden	10 571	10 326	97,7	302	307	319 711	317 304	99,2	43 820	44 026	100,5
Granny Smith	2 826	2 779	98,3	411	386	116 010	107 179	92,4	11 540	11 590	100,4
Gala	7 067	6 793	96,1	390	365	275 900	248 029	89,9	17 903	17 296	96,6
Autres pommes	19 647	19 719	100,4	353	318	693 958	627 879	90,5	56 801	53 560	94,3
Total pommes de table	40 111	39 617	98,8	350	328	1 405 579	1 300 391	92,5	130 064	126 472	97,2
Autres fruits à pépin (yc. Poires à poiré)	4 637	4 429	95,5								

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

France métropolitaine

Cultures fruitières (suite)

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			Production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20
Fruits à coque											
Amandes	2 108	2 206	104,6	10	9	2 062	1 936	93,9			
Châtaignes	8 550	8 601	100,6	10	11	8 728	9 459	108,4	2 832	3 066	108,3
Noix	27 178	26 846	98,8	14	14	38 064	37 739	99,1			
Noisettes	7 430	7 512	101,1	17	16	12 659	12 339	97,5			
Autres fruits à coque	8 407	7 015	83,4								
Baies											
Actinidia (Kiwi)	3 929	3 929	100,0	129	117	50 832	46 027	90,5			
Cassis et myrtilles	2 116	2 237	105,7	37	36	7 881	8 009	101,6	5 792	5 369	92,7
Framboises	617	622	100,8	84	83	5 210	5 141	98,7	1 390	1 222	87,9
Groseilles	287	292	101,7	73	68	2 108	1 988	94,3	1 096	927	84,6
Autres petits fruits	1 283	1 308	101,9								
Fruits divers											
Figues	841	841	100,0	85	77	7 175	6 436	89,7			
Agrumes											
Clémentines, mandarines	1 533	1 548	101,0	253	250	38 728	38 657	99,8	1 500	1 600	106,7
Pamplemousses	201	204	101,5	378	398	7 600	8 111	106,7			
Autres agrumes	575	496	86,3								

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Cultures florales

Rubriques	Surface (ha)		
	2020	2021	Indice 21/20
Superficie maximum occupée par la bulbiculture (bulbes, oignons, tubercules, rhizomes et griffes)	688	681	99,0
Superficie maximum occupée par les pépinières florales	177	172	97,2
Superficie maximum occupée par les fleurs et feuillages coupés	1 687	1 684	99,8
Superficie maximum occupée par les plantes en pots fleuries et plantes vertes	997	997	100,0
Superficie maximum occupée par les plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	1 209	1 206	99,8

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

France métropolitaine

France métropolitaine

Production du vignoble

Catégories	Superficie en production (ha)		Superficie totale (ha)		Rendement (100 kg/ha)		Production de raisin (tonne)		dont production récoltée pour le fruit (tonne)			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021		
	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20		
Vignes à raisin de table	6035	6131	6251	6348	82	62	49740	38112	49618	38112	76,8	76,8
Vignes à raisin de cuve	753546	751690	792391	799078	77	67	5808106	5035458	9,3	6,3	67,7	67,7
Ensemble	759581	757821	805426	805426	77	67	5857846	5073570	49 627	38119	86,6	86,6

Production de vins, jus et moûts

Types de vignes	Superficie en production (ha)		Rendement (hl/ha)		Production de vin blanc (hl)		Production de vin rouge (hl)		Production de vin (hl)			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021		
	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20	Indice 21/20		
Récolte pour AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	427 126	425 759	99,7	44	37	6 672 764	5 182 419	77,7	12 312 514	10 686 386	86,8	15 868 805
Récolte non classée						424 122	108 434	25,6	294 469	228 941	77,7	337 375
Total récolte agronomique en AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	427 126	425 759	99,7	46	38	7 096 886	5 290 853	74,6	12 606 983	10 915 327	86,6	16 206 180
Récolte pour AOP de vins doux naturels	5 991	5 860	97,8	15	18	62 683	74 183	118,3	25 463	33 318	130,8	107 501
Récolte non classée						987	1 008	102,1	303	379	125,1	1 387
Total récolte agronomique de vins doux naturels en AOP	5 991	5 860	97,8	15	19	63 670	75 191	118,1	25 766	33 697	130,8	108 888
Récolte vins et vins doux naturels AOP	433 117	431 619	99,7	44	37	6 735 447	5 256 602	78,0	12 333 777	10 719 704	86,9	15 976 306
Récolte non classée de vins et vins doux naturels						425 109	109 442	25,7	294 772	229 320	77,8	338 762
Total récolte agronomique vins AOP et vins doux naturels AOP	433 117	431 619	99,7	46	38	7 160 556	5 366 044	74,9	12 632 749	10 949 024	86,7	16 315 068
Récolte pour AOP de vins aptes à la production d'eaux de vie	80 900	82 036	101,4	133	116	10 744 134	9 533 129	88,7	0	0	0	9 533 129
Récolte non classée						9 557	6 274	65,6	0	0	0	6 274
Total récolte agronomique de vins aptes à la production d'eaux de vie AOP	80 900	82 036	101,4	133	116	10 753 691	9 539 403	88,7	0	0	0	9 539 403
Récolte de vins IGP	203 705	202 820	99,6	66	50	3 707 336	2 952 332	79,6	9 702 562	7 237 347	74,6	13 409 898
Récolte non classée de vins IGP						77 876	56 566	72,6	349 392	267 656	76,6	427 268
Total récolte agronomique de vins IGP	203 705	202 820	99,6	68	52	3 785 212	3 008 898	79,5	10 051 954	7 505 003	74,7	13 837 166
Récolte sans IG avec mention de cépage						481 887	285 670	59,3	231 196	111 007	48,0	713 083
Récolte sans IG sans mention de cépage						585 398	398 330	68,0	1 207 057	678 025	56,2	1 792 455
Total récolte de vins sans IG	36 139	35 105	97,1	69	42	1 067 285	684 000	64,1	1 438 253	789 032	54,9	2 505 538
Récolte en AOP/IGP non classée non commercialisée en vin						512 542	172 282	33,6	644 164	496 976	77,2	1 156 706
Total récolte des vins non classés et sans IG	753 861	751 580	99,7	62	50	22 766 744	18 598 345	81,7	24 122 956	19 243 059	79,8	46 889 700
Total vins (JO-CVI)	753 861	751 580	99,7	62	50	22 766 744	18 598 345	81,7	24 122 956	19 243 059	79,8	46 889 700

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Répartition du territoire données non disponibles

Le tableau habituel ne peut être présenté dans ce Chiffre & Données (voir partie méthodologie)

Effectifs des animaux en fin d'année

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2020	2021	Indice 21/20
Espèce bovine			
Vaches laitières	3 400 058	3 321 276	97,7
Vaches nourrices	3 930 540	3 844 482	97,8
Toutes vaches	7 330 598	7 165 758	97,8
Génisses laitières de renouvellement de plus de 2 ans	599 454	543 075	90,6
Génisses nourrices de renouvellement de plus de 2 ans	812 583	784 231	96,5
Génisses de boucherie de plus de 2 ans	455 313	433 928	95,3
Mâles de type laitier de plus de 2 ans	99 847	89 177	89,3
Mâles de type viande de plus de 2 ans	261 955	255 646	97,6
Total bovins de plus de 2 ans	2 229 152	2 106 057	94,5
Génisses laitières de renouvellement de 1 à 2 ans	992 841	970 295	97,7
Génisses nourrices de renouvellement de 1 à 2 ans	847 824	852 584	100,6
Génisses de boucherie de 1 à 2 ans	466 746	468 161	100,3
Mâles de type laitier de 1 à 2 ans	208 357	191 686	92,0
Mâles de type viande de 1 à 2 ans	528 598	519 441	98,3
Total autres bovins de 1 à 2 ans	3 044 366	3 002 167	98,6
Veaux de boucherie	591 736	566 655	95,8
Autres femelles de moins de 1 an	2 757 685	2 695 781	97,8
Autres mâles de moins de 1 an	1 747 215	1 688 179	96,6
Total bovins de moins de 1 an	5 096 636	4 950 615	97,1
Ensemble espèce bovine	17 700 752	17 224 597	97,3
Espèce porcine			
Porcelets	4 894 851	4 702 408	96,1
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	2 129 232	1 969 819	92,5
Truies de 50 kg et plus	952 435	919 580	96,6
Verrats de 50 kg et plus	13 199	12 111	91,8
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	5 315 833	5 276 324	99,3
Ensemble espèce porcine	13 305 550	12 880 242	96,8
Espèce caprine			
Chevrettes	327 493	326 235	99,6
Chèvres (femelles ayant mis bas)	919 892	930 762	101,2
Autres caprins (y c. boucs)	126 150	104 295	82,7
Ensemble espèce caprine	1 373 535	1 361 292	99,1
Espèce ovine			
Agnelles	989 583	1 012 961	102,4
Brebis-mères (y c. réforme)	4 515 952	4 478 765	99,2
<i>dont brebis-mères laitières</i>	1 277 014	1 279 316	100,2
Autres ovins (y c. béliers)	1 445 903	1 412 105	97,7
Ensemble espèce ovine	6 951 438	6 903 831	99,3

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Effectifs des animaux en fin d'année (suite)

Équidés

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2020	2021	Indice 21/20
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	255 587	255 720	100,1
Chevaux lourds	33 679	34 302	101,8
Ensemble espèce chevaline	289 266	290 022	100,3
Anes, mulets, bardots	21 034	20 916	99,4
Ensemble équidés	310 300	310 938	100,2

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Volailles et lapins

Animaux	Dans les exploitations (1000 têtes)		
	2020	2021	Indice 21/20
Poules pondeuses d'oeufs à couvrir	7 302	7 461	102,2
Poules pondeuses d'oeufs de consommation	53 849	56 221	104,4
Poulettes	21 800	22 164	101,7
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	151 538	148 072	97,7
Ensemble gallus	234 489	233 918	99,8
Canards à gaver	12 531	10 021	80,0
Canards à rôtir	11 110	11 344	102,1
Dindes et dindons (au 1er octobre)	18 446	17 459	94,6
Oies au 1er octobre (à rôtir, à gaver)	276	245	88,8
Pintades	9 526	9 350	98,2
Cailles d'élevage	5 593	5 450	97,4
Lapines reproductrices	418	406	97,1

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

France métropolitaine

Animaux finis produits

Catégories	Production totale (tête)			Poids moyen (kg/tête)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Bovins								
Vaches de réforme laitières	856 850	826 190	96,4	320	319	274 012	263 293	96,1
Vaches de réforme nourrices	714 049	715 163	100,2	421	419	300 229	299 404	99,7
Total vaches de réforme	1 570 899	1 541 353	98,1	366	365	574 241	562 697	98,0
Génisses laitières de plus de 2 ans	86 540	87 115	100,7	314	313	27 186	27 305	100,4
Génisses viande de plus de 2 ans	396 043	388 057	98,0	404	403	159 939	156 369	97,8
Total génisses de plus de 2 ans	482 583	475 172	98,5	388	387	187 125	183 674	98,2
Génisses laitières de 1 à 2 ans	8 183	10 038	122,7	235	240	1 926	2 406	125,0
Génisses viande 1 à 2 ans	76 699	87 400	114,0	308	308	23 588	26 932	114,2
Total génisses de 1 à 2 ans	84 882	97 438	114,8	301	301	25 513	29 338	115,0
Génisses de 8 mois à 1 an	39 190	38 207	97,5	213	214	8 358	8 192	98,0
Total génisses	606 655	610 817	100,7	364	362	220 996	221 204	100,1
Mâles de plus de 2 ans	195 207	194 057	99,4	423	425	82 642	82 383	99,7
Mâles de 1 à 2 ans	781 525	769 933	98,5	427	424	333 837	326 177	97,7
Mâles de 8 mois à 1 an	63 508	62 819	98,9	266	269	16 895	16 871	99,9
Total mâles	1 040 240	1 026 809	98,7	417	414	433 374	425 432	98,2
Veaux de boucherie laitiers	581 324	565 103	97,2	139	140	81 023	78 904	97,4
Veaux de boucherie viande	596 134	604 738	101,4	151	152	89 862	91 972	102,3
Total veaux de boucherie	1 177 458	1 169 841	99,4	145	146	170 884	170 876	100,0
Ensemble bovins	4 395 252	4 348 820	98,9	318	317	1 399 496	1 380 208	98,6
Porcins								
Porcelets	168 411	208 610	123,9	19	17	3 149	3 466	110,1
Porcs charcutiers	22 828 257	23 082 399	101,1	93	93	2 128 639	2 150 871	101,0
Truies et verrats de réforme	368 045	373 386	101,5	168	169	61 672	63 095	102,3
Ensemble porcins	23 364 713	23 664 395	101,3	94	94	2 193 460	2 217 432	101,1
Caprins								
Autres chevreaux (yc Chevreaux de lait)	866 253	812 812	93,8	9	8	7 569	6 707	88,6
Caprins de réforme	198 804	212 292	106,8	24	24	4 677	5 072	108,4
Ensemble caprins	1 065 057	1 025 104	96,2	12	12	12 246	11 778	96,2
Ovins								
Autres agneaux (yc Agneaux de lait)	4 837 255	4 741 367	98,0	18	18	84 622	84 306	99,6
Moutons et ovins de réforme	1 002 642	997 507	99,5	27	26	26 675	26 279	98,5
Ensemble ovins	5 839 897	5 738 874	98,3	19	19	111 297	110 584	99,4

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Animaux finis produits (suite)

Catégories	Production totale (millier de têtes) Indice			Poids moyen (kg/millier de têtes) Indice		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2020	2021	21/20	2020	2021	2020	2021	21/20
Volailles et lapins								
Coqs et poules de réforme	38 141	44 291	116,1	1 452	1 191	55 390	52 769	95,3
Poulets de chair (mâles et femelles) et coquelets	734 695	727 014	99,0	1 494	1 514	1 097 307	1 100 417	100,3
Canards gras	26 905	21 246	79,0	4 326	4 493	116 394	95 452	82,0
<i>dont Foies gras (canards)</i>				542	539	14 587	11 310	77,5
Canards à rôtir	28 956	29 203	100,9	2 695	2 863	78 044	83 609	107,1
Dindes et dindons	42 429	39 926	94,1	7 771	7 958	329 722	317 724	96,4
Oies grasses	119	85	71,4	5 460	5 008	650	426	65,5
<i>dont Foies gras (oies)</i>				750	792	89	65	72,7
Oies à rôtir	213	205	96,2	4 023	4 111	857	843	98,4
Pintades	22 063	20 679	93,7	1 433	1 436	31 622	29 695	93,9
Cailles d'élevage	29 834	29 902	100,2	208	206	6 211	6 157	99,1
Lapins	17 725	17 112	96,5	1 461	1 488	25 898	25 468	98,3

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

France métropolitaine

Production de lait et utilisation à la ferme

	Vache			Chèvre			Brebis		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	Indice 21/20
	(hl)			(hl)			(hl)		
Livraisons de lait entier à l'industrie	239 485 335	235 017 076	98,1	5 122 221	5 156 170	100,7	2 987 172	3 037 800	101,7
Lait utilisé pour la fabrication de produits fermiers	3 870 690	3 901 603	100,8	1 777 325	1 787 776	100,6	347 461	349 982	100,7
<i>dont livraisons à l'industrie de produits fermiers (en équivalent-lait)</i>	1 066 181	870 471	81,6	155 840	155 760	99,9	0	0	
Ventes directes et autoconsommation de lait entier (hors collecteurs)	1 467 787	1 475 681	100,5	28 884	29 444	101,9	11 717	12 253	104,6
Production finale	244 823 812	240 394 360	98,2	6 928 430	6 973 390	100,6	3 346 350	3 400 035	101,6

Taux butyreux (g/l)	41,84	42,10	100,6
Matière protéique (g/l)	33,72	33,70	99,9

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Production d'œufs des élevages professionnels

Œufs	Nombre moyen de poules pondeuses (millier)			Production moyenne d'œufs (par pondeuse et par an)		Production totale d'œufs (millier)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Œufs de consommation	53 459	55 750	104,3	277	276	14 803 980	15 396 426	104
Œufs à couver	7 356	7 438	101,1	198	199	1 457 227	1 477 794	101

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

Apiculture des exploitations agricoles

Apiculture	Nombre de ruches en production			Rendement moyen par ruche (kg/ruche)		Production récoltée (kg)		
	2020	2021	Indice 21/20	2020	2021	2020	2021	Indice 21/20
Miel	1 006 035	1 045 933	104,0	23	14	23 374 758	14 554 024	62,3

Source : SAA 2020 - 2021 définitive

3 ANNEXE - DÉFINITIONS

Productions végétales

Céréales, oléagineux et protéagineux

La nomenclature des espèces végétales suit largement les nomenclatures adoptées par les bases internationales (GRIN et Mansfeld) ainsi que la liste des noms stabilisés de l'International Seed Testing Association (ISTA).

Céréales

Blé tendre

(*Triticum aestivum* L.), y compris épeautre
(*Triticum spelta* L.)

Le blé tendre, également appelé froment est principalement destiné à la production de farine panifiable. Il peut également servir à l'alimentation animale. Les blés alternatifs semés avant le 15 février sont rangés dans la catégorie « blés d'hiver » ; postérieurement à cette date, ils sont classés en « blés de printemps ». Les variétés amélioratrices de la force boulangère dits blés de force, notamment Qualital, Galibier, Florence-Aurore sont incluses.

Spécification : blé tendre (et épeautre) battu, 15 % d'humidité.

Blé dur

(*Triticum durum* Desf. et hybrides interspécifiques à même nombre de chromosomes)

Le blé dur est une céréale distincte du blé tendre qui s'emploie sous forme de semoule directement et dans la fabrication des pâtes alimentaires ou des gâteaux.

Le blé dur doit avoir une couleur de jaune ambré à brun et présenter une cassure vitreuse d'aspect translucide et corné. Il ne doit pas être confondu avec les blés tendres dits de « force ».

Le blé dur d'hiver est semé avant le 1^{er} février, le blé de printemps à partir du 1^{er} février.

Spécification : blé dur battu, 15 % d'humidité.

Seigle

(*Secale cereale* L.)
et méteil (mélange blé-seigle)

Le seigle (*Secale cereale* L.) est une céréale rustique destinée principalement à l'alimentation animale.

Dans cette rubrique, pourra figurer le grain du seigle ergoté, produit sous contrat pour usage pharmaceutique, pour surface et production.

Le seigle récolté en vert dont la paille sert à la vannerie est classé en autres plantes industrielles

Spécification : orge battue, 15 % d'humidité.

Orge

(*Hordeum vulgare* L.)

Les principales utilisations de l'orge sont l'alimentation animale et la brasserie (orge brassicole).

Figurent ici l'orge (à 2 rangs) et l'escourgeon (à 6 rangs).

L'orge d'hiver est semée avant le 1^{er} février.

L'orge de printemps est semée à partir du 1^{er} février.

L'escourgeon est classé avec l'orge d'hiver.

Spécification : orge battue, 15 % d'humidité.

Avoine

(*Avena sativa* L.)

L'avoine a pour principal débouché l'alimentation animale.

L'avoine d'hiver est semée avant le 1^{er} février.

L'avoine de printemps est semée à partir du 1^{er} février.

Spécification : avoine battue, 15 % d'humidité.

Maïs

(*Zea mays* L.)

Est compté ici le maïs récolté en grain ou épi, et conservé généralement sec, mais aussi par voie humide (ensilage), ainsi que le maïs récolté en épi pour être stocké en cribs.

Le maïs récolté en vert plante entière (pour ensilage ou alimentation animale directe) est classé en « fourrages annuels ». Le maïs pour pop-corn est inclus ici. Exclure le maïs doux, classé en légumes. Le maïs cultivé comme « couvert à gibier » est classé en jachères.

Spécification : maïs en grain, 15 % d'humidité.

Sorgho

(*Sorghum bicolor* [L] Moench)

Sorgho récolté en grain. Le sorgho-fourrage est classé dans les « fourrages annuels ». Le sorgho à balai est classé dans le poste « Autres cultures industrielles ».

Spécification : en grain, 15 % d'humidité.

Triticale*(Triticosecale)*

Il s'agit d'un hybride de blé et de seigle destiné principalement à l'alimentation animale (à ne pas confondre avec le méteil, mélange de blé et seigle).

Spécification: 15 % d'humidité.

Autres céréales non mélangées

Figurent notamment dans ce poste toutes les autres céréales non mélangées non dénommées ailleurs : sarrasin (*Polygonum fagopyrum*), alpiste (*Phalaris canariensis*), millet à grappes ou commun (*Panicum miliacum*), millet panis (*Setaria italica* [L.] P. Beauv.), quinoa (*Chenopodium quinoa*)...

Mélanges

Il s'agit de cultures de plusieurs espèces récoltées ensemble: orge-avoine, blé-avoine, etc.

Riz*(Oryza sativa L.)*

On distingue le riz indica et le riz japonica. Le riz indica est un riz à grains longs, comprenant notamment les riz basmati et thaï ; le riz japonica est un riz à grains courts.

Spécification: riz paddy (grain vêtu), 15 % d'humidité.

Oléagineux

Les cultures d'oléagineux sont des plantes cultivées pour leurs graines riches en huiles. Celles récoltées plante entière sont classées dans les fourrages.

Colza et navette*(Brassica napus L. var. napus et Brassica rapa subsp. oleifera DC.)*

Ce sont des plantes cultivées pour leur graine riche en huile. Le colza-fourrager est porté en « autres fourrages annuels ».

Rendement exprimé en graines

Spécification: 9 % d'humidité.

Tournesol*(Helianthus annuus L.)*

Le tournesol est une plante cultivée pour sa graine riche en huile et son tourteau. Le tournesol fourrager récolté plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Exprimé en graines.

Spécification: 9 % d'humidité.

Soja*(Glycine max [L.] Merrill)*

Le soja est une plante cultivée pour sa graine riche en huile et son tourteau. Le soja récolté plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Ne pas confondre avec le haricot mungo, petit haricot asiatique cultivé pour sa graine non huileuse et destiné à l'alimentation humaine (*Vigna radiata* L. Wilczek).

Exprimé en graines.

Spécification: 14 % d'humidité.

Lin oléagineux*(Linum usitatissimum L.)*

Il s'agit du lin dont les graines riches en huile sont utilisées pour l'alimentation animale et humaine ainsi que dans l'industrie.

Le lin cultivé pour ses fibres est classé dans les Plantes à fibre

Autres oléagineux

Ce poste comprend tous les oléagineux autres, non détaillés par ailleurs. Il peut s'agir de l'œillette (*Papaver somniferum* L.), de la moutarde blanche ou noire (*Sinapis alba* L.), du carthame (*Carthamus tinctorius* L.), du sésame (*Sesamum indicum* L.), de la cameline (*Camelina sativa* [L.] Crantz), du ricin (*Ricinus communis* L.), de l'arachide (*Arachis hypogaea* L.) pour les départements d'outre-mer, etc.

Protéagineux et légumes secs pour leur graine

Ce poste correspond aux cultures de protéagineux et légumes secs, plantes cultivées pour leurs graines riches en protéines.

Féveroles et fèves*(Vicia faba L.)*

Les deux types, fèves à gros grains (var. major), féveroles à petits grains (var. equina et minor) sont regroupés. Les fèves d'ailleurs n'occupent que de très faibles surfaces. L'ensemble est classé en protéagineux, il comprend pourtant les fèves destinées à l'alimentation humaine. Les féveroles cultivées pour le fourrage sont à classer en « autres fourrages annuels ».

Pois protéagineux*(Pisum sativum L.)*

Ensemble des pois (*Pisum sativum L.*) cultivés pour la graine récoltée après maturité complète (pois secs).

Les pois secs sont utilisés soit en alimentation humaine pour la casserie (pois cassé ou de casserie), soit pour l'alimentation animale (pois protéagineux).

Les pois mélanges sont distincts des pois sans mélange (« pois purs »).

Le pois fourrager récolté en vert plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Exprimé en graines.

Spécification : 14 % d'humidité.

Lupin doux*(Lupinus albus L.)*

Il s'agit du lupin blanc cultivé pour ses graines riches en protéines. Le lupin récolté plante entière pour le fourrage, et souvent cultivé en association avec une céréale, est à classer en « autres fourrages annuels ».

Légumes à cosse d'origine tropicale

Ce poste regroupe entre autres : ambrevade ou pois d'Angole (*Cajanus cajan L.*), ambérique ou haricot mungo (*Vigna radiata L.*), voème ou dolique mongette (*Vigna catjang* ou *Vigna unguiculata*)...

Pois chiches*(Cicer arietinum L.)*

Il s'agit du pois chiche cultivé pour la graine.

Les semences sont comprises.

Haricots secs*(Phaseolus vulgaris L.)*

Il s'agit de haricots cultivés pour leur graine, récoltée à maturité complète (exemples : haricot tarbais, lingot de Castelnaudary...). Le grain sec, de couleur blanche, verte, rouge... se conserve naturellement et se commercialise en l'état. Les semences sont comprises.

Les haricots à écosser récoltés frais, les flageolets, les haricots demi-secs (coco de Paimpol), les haricots verts, beurre sont classés en légumes frais.

Lentilles*(Lens culinaris Medik.)*

Tous types variétaux : lentille large blonde à graine large et plate ; lentille verte du Puy, à petite graine très bombée d'un vert pâle et marbré de vert foncé, lentille du Berry...

Les semences sont comprises.

Mélanges de protéagineux

Il s'agit des protéagineux cultivés en mélange pour leur graine.

Autres protéagineux

Il s'agit des autres protéagineux cultivés pour leur graine, comme par exemple la vesce (*Vicia sativa L.*).

Cultures fourragères**Choux racines et tubercules fourragers****Choux fourragers***(Brassica oleracea L. var. viridis L.)***Autres racines et tubercules fourragers**

Sont notamment inclus dans ce poste : les betteraves fourragères (*Beta vulgaris L. var. rapacea Koch*) pour la consommation animale (betteraves fourragères, danoises, demi-sucrières), les navets fourragers (*Brassica rapa L. var. rapa*) cultivés pour leur racine, les carottes fourragères (*Daucus carota L.*), les courges fourragères (*Cucurbita spp.*), les rutabagas (*Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Reichb.*), les topinambours (*Helianthus tuberosus L.*), les panais (*Pastinaca sativa L.*), les radis fourragers (*Raphanus sativus L.*), etc.

Les navets fourragers (*Brassica rapa L. var. rapa*) cultivés pour la feuille sont rangés au poste « autres fourrages annuels ».

Fourrages annuels**Maïs fourrage et ensilage***(Zea mays L.)*

Le maïs récolté plante entière ensilé, est considéré comme « maïs fourrage ». Le maïs pour déshydratation est noté dans ce poste également. Le maïs-grain ensilé est compté en céréales. Le maïs cultivé comme engrais vert est à classer en jachère. La période de récolte peut exceptionnellement déborder la fin de la campagne.

Autres fourrages annuels

Ce poste englobe tous les autres fourrages annuels notamment : le trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum L.*), les Ray-grass (*Lolium perenne L.* et *Lolium multiflorum Lam.*) de très courte durée (en particulier en dérobee) ainsi que les débuts et fins de cycle de prairies de ray-grass (d'Italie, anglais ou hybride), les céréales fourragères en vert (orge, sorgho, seigle...), les mélanges céréales-légumineuses (vesce - avoine), les autres oléagineux fourragers (tournesol, soja...), les autres protéagineux fourragers (lupin, féveroles, pois) s'ils sont consommés en vert. On note ici les céréales « dites fourragères » qui ne sont pas récoltées en grain mais pacagées par les animaux, le plus souvent orge et avoine. Les ray-grass occupant le sol une campagne agricole complète sont par convention comptés en prairie.

Coefficients de conversion de fourrage vert en sec, à titre indicatif :

- Maïs fourrage : 30 %
- Sorgho fourrage : 25 %
- Autres céréales en vert : 20 %
- Colza fourrager : 18 %
- Ray-grass : 20 %
- Autres : 20 %

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Prairies artificielles

Prairies ensemencées exclusivement en légumineuses fourragères (pures ou en mélanges) : **luzerne** (*Medicago sativa* L.), **trèfle violet** (*Trifolium pratense* L.), **sainfoin** (*Onobrychis viciifolia* Scop.), **minette** (*Medicago lupulina* L.), **lotier** (*Lotus corniculatus* L.), **trèfle blanc** (*Trifolium repens*), etc. Le plus souvent fauchées, ces surfaces occupent le sol plus d'un an, en moyenne 5 ans, mais leur durée peut théoriquement aller jusqu'à 10 ans. Les légumineuses pures, même semées depuis plus de 5 ans sont à classer en prairies artificielles. Elles sont toujours composées de plus de 80 % de légumineuses semées.

La production de luzerne livrée à la déshydratation est isolée.

Remarques : pour les déclarations des surfaces **PAC**, les prairies artificielles sont des prairies en place depuis moins de 5 ans. Une prairie artificielle peut avoir plus de cinq ans d'âge (si cet état correspond aux usages locaux). Elle est dite « de longue durée ».

Prairies temporaires

Prairies ensemencées en graminées fourragères, ou éventuellement mélangées à des légumineuses. Elles sont exploitables en fauche et/ou pâture. Leur flore est composée d'au moins 20 % de graminées semées.

Selon qu'elles sont semées au printemps (de l'année « n ») ou à l'automne (de l'année « n »), ces prairies seront récoltées l'année du semis sous forme d'ensilage ou de pâture ou l'année suivante, et dans les deux cas, au cours de la campagne « n - 1, n », allant du 01/11/n - 1 au 31/10/n.

Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à **six récoltes**, c'est-à-dire jusqu'à leur sixième année d'exploitation. À partir de leur septième récolte (ou année d'exploitation) elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

Ce poste regroupe les semis d'une seule graminée pure comme par exemple le ray-grass anglais (*Lolium perenne* L.), dactyle (*Dactylis glomerata* L.), fétuque élevée (*Festuca*

arundinacea Schreb.), brome (*Bromus hordeaceus* L.), etc. avec ou sans trèfle blanc (*Trifolium repens* L.) mais aussi les mélanges d'une graminée avec une légumineuse autre que le trèfle blanc (ray-grass-trèfle violet, dactyle-luzerne, fétuque élevée-luzerne par exemple) et les mélanges de plusieurs graminées avec ou sans légumineuse.

Remarques : pour les déclarations des surfaces **PAC**, les prairies temporaires sont des prairies en place depuis moins de 5 ans. Une prairie temporaire peut avoir plus de cinq ans d'âge (si cet état correspond aux usages locaux). Elle est dite « de longue durée ».

Surfaces toujours en herbe

Les surfaces toujours en herbe sont destinées à la production de plantes fourragères herbacées vivaces. Elles comprennent les prairies semées de longue durée et les prairies naturelles, non semées, dont la production est d'au moins 1 500 unités fourragères à l'hectare et suffit à couvrir les besoins d'une unité gros bétail à l'hectare pendant six mois (l'unité gros bétail se définit à partir des équivalences basées sur les besoins alimentaires des animaux ; ainsi par exemple, une vache laitière de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an et consommant 3 000 unités fourragères ou 4 500 kg de matière sèche par an correspond à 1 UGB tandis qu'une brebis équivaut à 0,15 UGB). Les prairies permanentes productives sont d'origine semées (prairies temporaires de 6 ans et plus) ou d'origine naturelle (très anciennes ou prairies artificielles semées depuis plus de 10 ans). Elles sont exploitables en fauche et/ou en pâture.

Les STH peu productives (parcours, landes productives, alpages...) donnent une production inférieure au seuil précédent et sont essentiellement pacagées. Une partie de la superficie est souvent occupée par une végétation ligneuse ou semi-ligneuse.

Remarques : pour les déclarations des surfaces **PAC**, les prairies permanentes sont des prairies en place depuis plus de 5 ans.

Cultures industrielles

Les betteraves industrielles et la canne à sucre

Betteraves industrielles

(*Beta vulgaris* L. var. *altissima* Döll)

Les betteraves industrielles sont destinées à la production de sucre, d'alcool ou d'éthanol.

Le rendement et la production sont exprimés à 16 % de richesse saccharimétrique, et betteraves lavées et décollées.

Canne à sucre

(*Saccharum L.*)

La canne à sucre est destinée à la sucrerie, à la distillerie, à la production de jus et de fourrage pour le bétail.

L'utilisation de la canne à sucre pour l'alimentation du bétail est une pratique peu fréquente, les variétés de canne fourragères étant plus adaptées.

La canne à sucre est une production des départements d'outre-mer.

La production non destinée à l'alimentation est comprise dans ce poste

Plantes à fibres

Chanvre textile et industriel

(*Cannabis sativa L.*)

La production comprend la production de fibres (textile, pâtes à papier, paillage, isolation...).

Les graines (chènevis) sont un sous-produit utilisable en huilerie et pour l'alimentation animale.

Lin textile

(*Linum usitatissimum L.*)

La production est relative à la production de fibres. Le lin est ici récolté plante entière, les graines constituent alors un sous-produit pour l'huilerie. Les semences sont incluses.

Le lin oléagineux est classé dans les oléagineux.

Autres plantes à fibre

Ce poste comprend les autres plantes à fibre non comprises ailleurs, telles que le jute, le sisal ou le kénaf. Les départements d'outre-mer ne sont pas concernés.

Plantes industrielles diverses

Tabac

(*Nicotiana tabacum L.*)

La superficie comprend les plants, y compris sous serre ou abri haut.

Le rendement et la production sont exprimés en feuilles sèches non fermentées. Le tabac déclassé est inclus dans cette rubrique.

Houblon

(*Humulus lupulus L.*)

Il sera distingué pour les superficies, le houblon non en production et le houblon en production.

Spécification: production et rendement sont donnés en cônes séchés (humidité de 11 à 13 % environ), le séchage étant une activité agricole.

Chicorée à café

(*Cichorium intybus L.*)

Le rendement est exprimé en « racines fraîches lavées ». Si la production est connue en cossettes, elle a été transformée dans la spécification demandée.

Autres cultures industrielles

Ce poste comprend notamment les bourgeons de cassis, les cultures tinctoriales (betterave rouge pour la fabrication de colorants), le sorgho à balai (*Sorghum bicolor [L.] Moench*), le seigle récolté en vert pour la vannerie, la cardère à foulon (*Dipsacus sativus [L.] Honck.*), le topinambour pour la distillerie.

Plantes aromatiques, médicinales et à parfum

Vanille

(*Vanilla*)

Poste uniquement pour les départements d'outre-mer.

Lavande

(*Lavandula angustifolia Mill.*),

Lavandin

(*Lavandula x intermedia Loisel.*)

Les rendements sont exprimés en kilogrammes d'essence à l'hectare.

Les plants ne sont pas comptés ici (ils sont repris au poste pépinières ligneuses).

Géranium (hors Pélargonium)

Le rendement est exprimé en kilogrammes d'essence à l'hectare. Ces plantes sont des productions des départements d'outre-mer.

Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum

Ce poste comprend notamment le fenouil (*Foeniculum vulgare Mill.*) destiné à la fabrication de boissons anisées (le fenouil bulbe est classé en légumes), la sauge sclérée (*Salvia sclarea*), la menthe verte (*Mentha spicata L.*) utilisée comme assaisonnement, la menthe poivrée (*Mentha x piperita L.*) pour la fabrication d'essence, etc.

Les superficies en lavande et lavandin non destinées à la distillation mais à la fabrication de bouquets parfumés figurent ici.

Pour les départements d'outre-mer, seront renseignés ici notamment : le curcuma (*Curcuma longa L.*), le gingembre (*Zingiber officinale Roscoe*), le poivre (*Piper*), le thym (*Thymus*).

Pommes de terre

Pommes de terre
(*Solanum tuberosum L.*)

Plants certifiés et dessus de plants

Les plants certifiés regroupent en surface l'ensemble des surfaces cultivées pour la production de plants contrôlés et agréés par la Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre (FNPPT) et le Service officiel de certification (SOC). Sur ces surfaces (acceptées au contrôle), une partie de la production peut ne pas être agréée ; elle est alors comptée en production de la ligne « Dessus de plants ». Les surfaces non acceptées sont comptées, en surface et en production, à la ligne « Pommes de terre de conservation ».

Pommes de terre de féculerie

Les pommes de terre de féculerie sont essentiellement cultivées pour la féculerie et plus rarement pour la distillerie. La production et le rendement seront indiqués à 17 % de richesse féculière.

Pommes de terre primeurs ou nouvelles

Commercialisées avant le 15 août.

Pommes de terre de demi-saison

Récoltées avant maturité complète, et commercialisées après le 15 août.

Pommes de terre de conservation

Elles sont récoltées pour la consommation humaine ou animale, elles sont récoltées à maturité complète et peuvent être stockées pour la conservation.

La distinction entre primeurs et demi-saison est commerciale. D'après l'arrêté du 18 février 2009 seuls peuvent bénéficier de la dénomination « primeurs » ou « nouvelles » les tubercules récoltés avant complète maturité, dont la peau se détache facilement par simple grattage et inaptes à une longue conservation. La vente de pommes de terre sous la dénomination primeurs ou nouvelles est autorisée depuis le début de la campagne

jusqu'au 15 août inclus. Le terme demi-saison désigne les pommes de terre de mêmes caractéristiques, mais commercialisées après cette date limite.

Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Ces postes concernent les départements d'outre-mer.

Igname
(*Dioscorea*)

Toutes les espèces.

Manioc
(*Manihot esculenta*)

Le manioc est cultivé pour ses racines. Il doit être transformé pour être consommable : kwak ou couac, kassav ou cassave, sispa, tapioca, crabio.

Ce poste comprend le manioc amer (*Manihot utilissima*) non consommable sans prétraitement à l'eau dont les racines séchées sont transformées en tapioca ou en farine, le manioc doux (*Manihot opi*) dont les racines sont directement consommables.

Autres tubercules

Ce poste comprend les autres tubercules non recensés ailleurs et destinés à la consommation humaine, notamment : madère, dachine, songe, taro (*Colocasia esculenta L.*) patate douce (*Ipomoea batatas L. toloman*, arrow-root), herbes aux flèches (*Maranta arundinacea L.*).

Cultures légumières

Légumes feuillus et à tige

Artichauts
(*Cynara scolymus L.*)
Frais, pédoncule 10 cm.

Les principales variétés cultivées sont : Camus de Bretagne, Violet de Provence, Blanc Hyérois et leurs hybrides.

Asperges
(*Asparagus officinalis L.*)

Asperges vertes, blanches et violettes. Il s'agit de la superficie en production. Les plants et griffes d'asperges sont exclus. La production d'asperges est en frais, en l'état.

Céleris-branches

(*Apium graveolens L. var. dulce* [Mill.] Pers.)

Tous types variétaux : à feuillage vert et côtes minces et plates (Vert d'Elne...) ou doré, à gros cœurs et côtes charnues (Géant vert amélioré...). Pour la transformation, les produits finaux sont le « cœur » et les garnitures (ou côtes).

Choux-fleurs

(*Brassica oleracea L. var. botrytis L.*)

En l'état, coupés haut de tige. Ce poste comprend les choux formant une inflorescence compacte et à boutons indifférenciés. Y figurent le plus commun d'entre eux à inflorescence blanche ainsi que d'autres de diverses couleurs, verts, oranges ou jaune soufre comme le « Romanesco » à la forme pyramidale. Sont exclus les choux brocolis « à jets » mais pris en compte les choux-fleurs d'hiver souvent appelés brocolis, comme les variétés Brocolis extra-hâtif, demi-hâtif d'Angers.

Choux brocolis

(*Brassica oleracea L. var. cymosa Duch*)

Ce poste comprend les choux cultivés pour leur inflorescence unique ou ramifiée, dont les boutons floraux sont différenciés. Sont donc inclus les brocolis verts « à jets » ainsi que ceux qui forment une pomme unique comme le type Calabrese. À ne pas confondre avec le chou-fleur d'hiver appelé improprement chou brocoli.

Choux de Bruxelles

(*Brassica oleracea L. var. gemmifera D.C.*)

Choux à choucroute (*Brassica oleracea L. var. capitata L.*). Il s'agit d'un chou pommé à feuillage blanc pour la choucroute.

Choux autres

(*Brassica oleracea L.*)

En l'état, frais.

Ce poste comprend toutes les variétés de choux qui ne sont pas distinguées par ailleurs. Il s'agit de tous les choux pommés (vert, rouge ou blanc) parmi lesquels les choux cabus (à feuilles lisses) et les choux de Milan (à feuilles gaufrées et cloquées).

Dans les départements d'outre-mer : le chou chinois ou Pet-saï (*Brassica rapa subsp. Pekinensis*), les palmistes de la famille des Arecacées (palmiers) dont le bourgeon terminal est consommé comme légume : chou-palmiste, palmiste franc, palmier royal, palmiste à colonne, chou coco.

Endives

(*Cichorium intybus L.*)

(ou chiorée de Bruxelles ou chiorée Witloof)

Compte tenu du mode de culture de ce légume, la production de racines est distinguée de la production de chicons. La surface concerne les racines alors que la production concerne les chicons.

La production d'endives s'effectue en deux étapes : d'abord la production de racines obtenue par semis puis éclaircissage, puis la production de chicons obtenue par forçage des racines.

La formation du chicon a lieu, sur la même exploitation ou sur une autre exploitation. Elle se réalise à l'obscurité pour obtenir un produit blanc et non amer. Elle s'obtient selon deux méthodes : en couche (méthode traditionnelle) ou en bacs (en salle de forçage, les racines étant irriguées par une solution nutritive).

Les racines d'endives ont été semées au printemps et ont été récoltées à l'automne de la même année.

La production de chicons est étalée de l'automne jusqu'en août de l'année suivante.

Épinards

(*Spinacia oleracea L.*)

En frais, en branches. Production pour le marché de frais et l'industrie.

Poireaux

(*Allium porrum L.*)

Primeur et de conservation.

Salades laitues

(*Lactuca sativa L.*)

Ce poste comprend :

- laitue romaine (ou chicons)
 - à longues feuilles dressées et à grosses nervures. Les principales variétés sont : Grise maraîchère, Verte maraîchère, Blonde maraîchère, Green tower... ;
- laitue pommée
 - les laitues batavias : feuilles assez craquantes, souvent ondulées, aux nervures marquées. Toutes variétés : blondes (Dorée de printemps), vertes, rouges et de type Iceberg ;
 - les autres laitues pommées : lisses ou beurre, grasses (Sucrine, Craquante d'Avignon, Têtue de Nîmes...) ;
 - les laitues à couper : « feuille de chêne » (Feuille de chêne blonde et rouge, Salad Bowl...), frisées (*Lolla rossa*, *Lolla blonda*...).

Salades chicorées frisées

(*Cichorium endivia L. var. latifolium Lam.*)

et scaroles

(*Cichorium endivia L. var. crispum Lam.*)

Sont exclues les autres chicorées telles que les variétés Trévise, Vérone...

• **la chicorée frisée**

Les feuilles sont très découpées et la pomme peu ou moyennement dense. Les principales variétés sont : Très fine maraîchère, Été à cœur jaune, Grosse pommant seule, Wallonne... ;

• **la chicorée scarole**

Les feuilles sont entières ou peu découpées, gaufrées et épaisses et la pomme est très dense chez la scarole. Les principales variétés sont : Ronde verte à cœur plein, Grosse bouclée, Géante maraîchère...

Salade cresson ou cresson de fontaine

(*Nasturtium officinale R. Br.*)

La superficie est nette, donc excluant les talus. Le cresson donne lieu à plusieurs récoltes ; la surface n'est comptée qu'une fois, le rendement tenant compte des deux ou trois récoltes.

Salade mâche

(*Valerianella locusta [L.] Laterr.*)

Tous types variétaux : à petite graine (rosette de faible diamètre et à petites feuilles) et à grosse graine (rosette large et à feuilles veinées).

Autres salades

Ce poste regroupe notamment le pissenlit (*Taraxacum officinale Weber*), le cresson alénois (*Lepidium sativum L.*) et les autres salades non dénommées ailleurs (autres chicorées, mesclun, roquette, jeunes pousses...).

Bettes à cardes

(*Beta vulgaris L. var. flavescens L.*)

Cardes blanches, vertes ou rouges. Elles sont également appelées blettes ou poirées.

Brèdes

(*Acmella oleracera L.*)

Ce poste ne comprend que la brède mafane. Les brèdes désignant un ensemble très divers de feuilles comestibles, les autres dénominations « brèdes » ne doivent pas figurer ici mais être réparties dans les postes correspondants tels le cresson pour la brède cresson ou les choux autres pour la brède petsai.

Persil

(*Petroselinum crispum [Mill.] Nym.*)

Le persil pour l'industrie est inclus dans le poste. Tous types variétaux : persil commun (ou persil simple, feuille à limbe plat) et persil frisé (ou persil double, feuille à l'aspect frisé).

Légumes cultivés pour le fruit**Fraises**

(*Fragaria ananassa Duch. ex Decaisne et Naudin*)

et fraises des bois

(*Fragaria vesca L.*)

Toutes variétés : non remontantes, semi-remontantes et remontantes. Les superficies en fraisiers remontants ne sont comptées qu'une seule fois.

Aubergines

(*Solanum melongena L.*)

Le fruit à maturité peut être zébré blanc jaunissant ou vert.

Banane plantain

(*Musa x paradisiaca.*)

Cette banane-légume est plus longue que la banane-fruit (30 à 40 cm) et nettement moins sucrée. Elle peut être appelée selon le lieu géographique banane farine ou banane jaune, banane à cuire...

Concombres et cornichons

(*Cucumis sativus L.*)

En culture de concombre, certains producteurs effectuent des contre-plantations : entre 2 plants encore en production, ils insèrent de nouveaux plants destinés à produire quand les premiers plants seront en phase descendante.

La production est ainsi assurée à un niveau optimal sur une longue période. La majorité des producteurs considèrent qu'il s'agit d'une seule rotation : la surface ne sera comptée qu'une seule fois pour une contre-plantation. D'autres producteurs arrachent les plants dont le potentiel de production n'est pas tout à fait épuisé pour les remplacer par de jeunes plants destinés à une production tardive : dans ce cas, la superficie sera comptabilisée 2 fois. Ces arbitrages ne sont pas neutres sur les rendements. Une contre-plantation fournira un rendement à l'hectare nettement plus important qu'une succession de deux plantations.

Christophine

(*Sechium edule*)

Ou chayote, chouchou.

Courgettes*(Cucurbita pepo L.)*

Frais, en l'état. Les courgettes sont des courges récoltées à l'état immature. Toutes les variétés sont à prendre en compte : ronde de Nice, grise, blanche, jaune...

Gombo*(Abelmoschus esculentus L.)*

Son fruit est une capsule de forme pyramidale récoltée verte et employée comme légume et comme condiment.

Melons*(Cucumis melo L.)*

Frais, en l'état. Toutes les variétés : Cantaloup, brodé, d'hiver, Galia.

Pastèques*(Citrullus lanatus [Thunb.] Matsumara et Nakai)*

Frais, en l'état. Toutes les variétés : à fruit sphérique ou ovoïde, lisse, d'un vert noirâtre ou marbré de vert grisâtre.

Poivrons et piments*(Capsicum annuum L.)*

Toutes les variétés, quelles que soient la forme du fruit ou sa couleur. Y compris piment d'espelette.

Potirons*(Cucurbita maxima Duch. ex Lam.),***courges musquées***(Cucurbita moschata [Duch. ex Lam.] Duch. ex Poir.)***et citrouilles, patissons, spaghetti végétal...***(Cucurbita pepo L.),***giraumon***(Cucurbita maxima Duch)*

Toutes les destinations sont prises en compte, y compris les légumes utilisés pour la fête d'Halloween.

Tomates*(Lycopersicon esculentum Mill.)*

Fraîches, en l'état, qu'elles soient destinées au frais ou à l'industrie.

En culture de tomate, certains producteurs effectuent des contre-plantations : entre 2 plants encore en production, ils insèrent de nouveaux plants destinés à produire quand les premiers plants seront en phase descendante. La production est ainsi assurée à un niveau optimal sur une longue période. La majorité des producteurs considèrent qu'il s'agit d'une seule rotation : la surface ne sera comptée qu'une seule fois pour une contre-plantation. D'autres producteurs arrachent les plants dont le potentiel de production n'est pas tout à fait épuisé pour les remplacer par de jeunes

plants destinés à une production tardive : dans ce cas, la superficie sera comptabilisée 2 fois. Ces arbitrages ne sont pas neutres sur les rendements. Une contre-plantation fournira un rendement à l'hectare nettement plus important qu'une succession de deux plantations.

La production dirigée vers la transformation n'est pas cultivée sous serres. Elle est donc inférieure ou égale à la production totale – la production sous serres.

Les principales variétés de tomates destinées à l'industrie sont : Nautico, Promo, Cannery Row, Perfect peel, Coudoulet, Figalou.

Le poste comprend également, sans les isoler la catégorie tomate-grappe.

Racines, bulbes et tubercules**Ail***(Allium sativum L.)*

En vert, en sec. La récolte a lieu à partir de mai-juin pour une commercialisation en vert ou en demi-sec et à partir du 15 juin jusqu'au 15 juillet pour une commercialisation en sec.

Betteraves potagères*(Beta vulgaris L. var. vulgaris)*

Non cuite.

Exclure les betteraves utilisées pour la fabrication de colorants, à classer en « autres cultures industrielles ». Tous types variétaux (types globe ou long).

Carottes (*Daucus carota L.*) Sans fanes. Toutes les carottes pour l'alimentation humaine : primeur (type Nantaise améliorée ou assimilé), de saison ou de conservation (type Demi-longue nantaise améliorée) et pour l'industrie (petite racine ou grosse racine). La production écartée au moment du conditionnement ne doit pas être comptabilisée, elle est assimilée à des pertes sur le champ.

Céleris-raves*(Apium graveolens L. var. rapaceum [Mill.] Gaudin)*

Sans fanes.

Échalotes: échalote rose*(Allium cepa L. var. aggregatum G. Don)***et échalote grise***(Allium oschaninii O. Fedtschenko)*

En vert, en sec.

Toutes variétés : ronde, demi-longue ou longue.

Navets potagers*(Brassica rapa L. var. rapa)*

Toutes variétés, longs et demi-longs, ronds et aplatis.

Oignons*(Allium cepa L. var. cepa)*

En vert, en sec. On distingue les oignons blancs pour commercialisation en bottes ou à confire et les oignons couleur (jaune ou rouge).

Radis*(Raphanus sativus L.)*

Radis blancs, jaunes, gris, noirs, roses et violets, qu'ils soient petits ou gros.

Salsifis et scorsonèresLa racine du vrai salsifis (*Tragopogon porrifolius L.*) est conique, de couleur blanc-jaunâtre ; celle de la scorsonère (*Scorzonera hispanica L.*) est cylindrique, de couleur brun-noir. L'essentiel des légumes transformés vendus comme salsifis sont botaniquement des scorsonères.**Légumes à cosse****Petits pois***(Pisum sativum L.)*

En grains, y compris conserverie ; tous les types destinés à l'alimentation humaine doivent être pris en compte : lisse, ridé, vert clair, vert foncé...

Haricots à écosser et demi-secs*(Phaseolus vulgaris L.)*

En grains. À ce stade végétatif, les gousses ne sont plus consommables, alors que le grain est encore riche en eau, de couleur généralement blanche ou verte (type flageolet) ; il est recherché pour sa consommation en frais ou pour la conserverie. Tous types variétaux : type flageolet, à grain vert, récolté en très grande partie en demi-sec ; type lingot, à gros grain blanc, récolté en sec ; type coco, à grain blanc souvent marbré de rose ou de bleu et récolté en demi-sec.

Haricots verts

En gousses. Ils comprennent les haricots verts traditionnels, ou filets, et les mange-tout (y compris haricots beurre).

Les filets sont des gousses de 6 mm de diamètre environ, récoltés à la main très jeunes, avant formation des grains, des fils et du parchemin ; ils sont destinés à la consommation en frais ou à la conserverie de haut de gamme.

Les mange-tout donnent des gousses plus grosses (10 mm de diamètre environ, de couleur verte ou jaune) et sont essentiellement orientés vers la conserverie.

Autres légumes frais

Autres légumes non dénommés par ailleurs (fenouil, fève, cornichon...).

Maïs doux*(Zea mays L. groupe Saccharata)*

Les grains peuvent être de couleur blanc crème ou plus couramment parfois bicolores.

Champignons et truffes**Champignons cultivés***(Agaricus bisporus [Lge.] Imbach)*Y compris pleurotes (*Pleurotus oFeatus [Jacq.] Kummer*), etc.

Compte tenu de la particularité de la culture, la campagne agricole de production de champignons cultivés est l'année civile.

TruffesTruffe du Périgord (*Tuber melanosporum Vitt.*) et truffe de Bourgogne (*Tuber uncinatum Chatin*).

La superficie des arbres truffiers en plantation est comprise dans les « cultures permanentes autres ». La production respecte la définition de la campagne de production.

Cultures fruitières

On appelle verger toute plantation régulière d'arbres fruitiers, entretenue d'arbres fruitiers destinés à être récoltés, d'une densité au moins égale à 100 pieds à l'hectare soit un écartement maximum de 10 mètres entre chaque pied. Cette densité peut ne pas être atteinte dans le cas de vergers constitués par des arbres à fort développement ou cultivés en zone sèche comme le noyer ou l'olivier.

Dans le cas de mélanges d'espèces fruitières, la superficie est répartie entre les espèces selon la surface occupée par chacune d'elles (règle du prorata).

Il existe deux types de plantations :

- **plantations hautes tiges :**

la hauteur du tronc est de 2 mètres environ. Le plus souvent associés à de l'herbe, ces prés vergers comportent pratiquement toujours moins de 100 pieds à l'hectare. Ils sont donc, dans ce cas, à classer en « arbres isolés » ;

- **plantations basses tiges :**

la hauteur du tronc varie de 50 cm à 1 mètre ; l'association avec une autre culture que l'herbe a souvent lieu pendant les 4 ou 5 premières années de plantation. La densité des arbres est toujours très supérieure à 100 pieds à l'hectare

Si la densité de ces plantations est bien au moins égale à 100 pieds à l'hectare (dans le cas contraire, il s'agit d'arbres isolés), elles définissent un verger « associé ».

Ces plantations sont donc à classer en « vergers purs et associés ».

Les vergers purs et les vergers associés sont regroupés dans une même colonne ; leur surface correspond à la surface plantée d'arbres. Cependant, la règle du prorata ne s'applique pas.

À noter que les vergers dont tous les arbres ont été arrachés et qui sont dans l'attente d'une replantation sont classés en jachères. Les vergers abandonnés sont classés en Landes (non productives, non pacagées), friches, maquis, garrigues.

Fruits à noyau

Abricots

(*Prunus armeniaca* L.)

Principales variétés d'après l'enquête sur la structure des vergers en 1997-2012 : Bergeron, Polonais ou Rougé de Provence, Orangered, Lambertin n° 1, Précoce de Tyrinthe, Rouge du Roussillon, Hargrand, Rouge de Fournes, Jumbo Cot...

Cerises

(*Prunus avium* L. : **cerisier doux**,

Prunus cerasus L. : **cerisier acide et hybrides**)

- **Cerise bigarreaux**

Il s'agit de cerises douces, de gros calibre, à la chair ferme et sucrée. Les principales variétés sont : Burlat, Napoléon, Géant d'Hedelfingen, Van, Summit, Reverchon...

- **Griottes et autres cerises**

Il s'agit des guignes (cerises douces de gros calibre, à la chair fragile et au goût sucré) et des cerises acides (fruit de petite taille, à chair molle et au goût acidulé). Les principales variétés de cerises acides sont : Ferracida, Montmorency, Montmorency de Sauvigny, Griotte du Nord...

Pêches, pavies, nectarines et brugnons

(*Prunus persica* [L.] Batsch)

Pêches

Les pêches de table sont des fruits à épiderme duveteux, à noyau libre ou semi-libre, et à chair blanche ou jaune. Les principales variétés sont :

- **Pêches à chair blanche**

Alexandra ou Zainara, Redwing, Fidelia ou Zaifuro, Red Robin...

- **Pêches à chair jaune**

Spring Lady ou Merspri, Royal Glory ou Zaifer, Springcrest, Maycrest ou Minastar, Flavorcrest...

Pavies

Les pavies sont des pêches à la peau duveteuse et à noyau adhérent à la chair, destinées notamment aux conserveries.

Nectarines et brugnons

Les nectarines sont des fruits à peau lisse, à noyau libre ou semi-libre, à chair tendre de couleur blanche ou jaune. Les brugnons sont des fruits à peau lisse, à noyau adhérent, à chair ferme de couleur blanche ou jaune.

Les principales variétés sont :

- **Nectarines (ou brugnons) à chair blanche**

Snow Queen, Silver Gem ou Zaiverem, Queen Ruby ou Zaigibe, Flavour Giant ou Zaiflagi...

- **Nectarines (ou brugnons) à chair jaune**

Fantasia, Big Top ou Zaitabo, Armking, Flavortop, Flavor Gold ou Zailavor...

Prunes

(*Prunus domestica* L., *Prunus insititia* L.)

Y compris les prunes japonaises (*Prunus salicina* Lindley) et leurs hybrides.

- **Prunes à pruneaux (ou prune d'Ente)**

Il s'agit d'une variété de prune destinée au séchage (pruneau). La production devrait être renseignée en frais (la production dirigée vers la transformation devrait être nulle). Cependant, la pratique actuelle est d'affecter la totalité ou la quasi-totalité de la production récoltée en production dirigée vers la transformation.

• Prunes mirabelles

Il s'agit d'une variété de prune destinée à l'industrie. Les principales variétés sont : Mirabelle de Nancy, Mirabelle de Metz.

• Prunes reines-claude

Il s'agit d'une variété de prune de table. Les principales variétés sont : Reine- Claude dorée ou verte, Reine- Claude de Bavay.

• Prunes quetsches

Il s'agit d'une variété de prune destinée à l'industrie. La principale variété est la Quetsche d'Alsace ou de Lorraine.

• Autres prunes

Ce poste comprend les prunes japonaises ou américano-japonaises (Golden Japan, Black Amber...) et les autres variétés de prunes non dénommées par ailleurs (Président ou Santa Clara, Royale de Carcassonne...).

Litchi ou Letchi

(*Litchi chinensis* Sonn.)

Petite sphère de 3 à 4 cm de diamètre, parfois un peu en forme de cœur, entourée d'une enveloppe assez coriace d'aspect écailleux qui prend une couleur rose à rouge à maturité. Les fruits sont portés par des grappes pendantes. Chaque grappe compte quelques unités à quelques dizaines de litchis.

Longani

(*Dimocarpus longan* Lour.)

Très proche du litchi, il est cependant un peu plus résistant au gel. Le fruit, sphérique, de couleur brun jaunâtre plus ou moins foncé tirant parfois sur le rouge mesure environ 2 cm de diamètre. Une grappe de longanes compte environ 30 fruits.

Ramboutan

(*Nephelium lappaceum* L.)

De la même famille que les litchis, les longanes. Ce fruit se mange frais, séché ou en conserve.

Le noyau est également comestible et peut être consommé en même temps que la pulpe ou à part.

Mangue

(*Mangifera indica* L.)

Fruit charnu, son poids varie de 300 g à 2 kg.

Olives

(*Olea europaea*.)

Ce poste comprend toutes les olives quelle que soit leur utilisation, la table ou l'huile. La production d'olives destinées à la fabrication de l'huile est à noter en « Production commercialisée dirigée vers la transformation ».

Autres fruits à noyau

Il s'agit par exemple des jujubiers, des néfliers du Japon.

Fruits à pépins

Pommes à cidre

(*Malus domestica* Borkh.)

Beaucoup de plantations sont associées à des prés et de faible densité ; seules les plantations basse tige à haute densité sont à considérer comme vergers.

Poires de table

(*Pyrus communis* L.)

Trois grandes catégories sont distinguées :

• Paires d'été

Elles correspondent aux fruits notés très précoces, précoces et demi- précoces sur le catalogue de l'INRA. Les 2 variétés dominantes sont distinguées : Docteur Jules Guyot et Williams ;

• Paires d'automne

Ce sont des fruits de maturité normale et demi-tardive du même catalogue. Parmi les variétés les plus importantes : Alexandrine Douillard, Beurré Hardy, Louise Bonne d'Avranches, Conférence, Packham's Triumph, Doyenné du Comice, Curé et Épine du Mas ou Duc de Bordeaux. Les nashis, fruits d'une espèce de poirier d'origine japonaise, sont classés globalement ici, même si certaines variétés sont plus proches des poires d'été en termes de précocité ;

• Paires d'hiver

Ce sont des fruits de maturité tardive. On trouve essentiellement la variété Passe-Crassane.

Pommes de table

(*Malus domestica* Borkh.)

Trois grandes variétés - ou groupes de variétés - sont distinguées :

• Pommes Golden

Ce poste comprend toutes les variétés de Golden. Les principales sont : Delicious, Smoothee, INRA 972, Lysgolden ou Goldenir...

• Pommes Granny Smith

• Autres pommes

Dans ce poste figurent les autres variétés de pommes de table non dénommées ailleurs, et en particulier :

- Pommes Rouges américaines

Il s'agit de fruits de maturité normale à tardive d'origine américaine, du type Red Delicious, comprenant les variétés Starkrimson Spur, Richared, Starking, Top Red Delicious, Early Red One Delicious ou Erovan, Oregon Spur, Red Chief ou Campsur, Wellspur...

- Pommes d'été

Fruits de maturité très précoce et demi-précoce du catalogue de l'INRA. Ce groupe est assez hétérogène du point de vue obtention ou origine. Les principales variétés sont : Cardinal, Akane ou Primrouge, Tydeman's Early Worcester, James Grieve, Delbarestivale ou Delcorf, Reine des Reinettes, Belrene...

- **Pommes du groupe Gala** (Royal Gala ou Tenroy, Mondial Gala, Regal Gala ou Gala Must et Gala Riquier).

- Les autres pommes

Fruits de maturité normale à très tardive. Les principales variétés sont : Jonnee ou Hilijon, Elstar, Blanche du Canada, Grise du Canada, Melrose Nelson, Jonagold, Belchard, Jonagored ou Morrens, Clochard, Belle de Boskoop, Boskoop Rouge, Idared, Mutsu ou Crispin, Gloster ou Dali, Delbard Jubilé ou Delgollune et Braeburn, Fuji n° 1, Canada d'Auvergne, Ste Germaine, Bertanne, Red Burn...

Autres fruits à pépins

(*yc. Poires à poiré (Pyrus communis L.)*)

Il s'agit des poires à poiré dont les variétés sont destinées à la production de poiré ainsi que les plantations de cognassier, grenadier, joboba, kaki ou plaqueminier que leurs caractéristiques permettent de retenir au titre de verger (plantation régulière, arbres et sols entretenus, densité d'au moins 100 arbres à l'hectare).

Fruits à coque**Amandes**

(*Prunus dulcis [Mill.] D.A. Webb*)

L'amande en coque ou amande en sec est celle qui arrive à la casserie.

L'amandon est le résultat de la casserie (c'est-à-dire l'amande sèche décortiquée). La récolte en sec a lieu de septembre à mi-octobre.

L'unité représentative de la filière est l'amandon. C'est donc la production d'amandon qui est renseignée dans la SAA. Le passage du poids de l'amande en coque à l'amandon peut se faire avec le rendement de cassage : 100 kg d'amandes en coque donnent entre 28 et 31 kg d'amandons selon la qualité.

L'amande en vert est l'amande fraîche verte en coque, au stade où l'amandon perd sa forme gélatineuse et avant lignification totale de la coque récoltée durant une quinzaine de jours au mois de juin. La production française est marginale.

Châtaignes

(*Castanea sativa Miller*)

Ne sont considérés que les arbres des châtaigneraies entretenues dont les fruits sont régulièrement ramassés ; la châtaigneraie exploitée principalement pour le bois est comprise en rubrique « superficies boisées » ; la production récoltée dans ce cas ne figure pas dans ces tableaux.

Noisettes

(*Corylus avellana L.*)

Noisettes sèches en coques.

Noix

(*Juglans regia L.*)

Noix sèches en coques ; la noix pour l'huile est incluse dans ce poste. Seuls les vergers de noyers à fruits, régulièrement exploités, doivent figurer ici.

Noix de coco

(*Cocos nucifera L.*)

Production de l'huile de coprah.

Autres fruits à coques

Caroubiers et pistachiers notamment.

Baies**Actinidia ou Kiwi**

(*Actinidia deliciosa [A. Chev.] C.F. Liang et A.R. Ferguson*)

Fruit également appelé yang tao, groseille de Chine.

Cassis (*Ribes nigrum L.*) et myrtilles (*Vaccinium myrtillus L.*).

Framboises

(*Rubus idaeus L.*)

Ce poste exclut les mûres- framboises, hybrides américains (loganberry, boysenberry...) dont certains sont commercialisés en « framboisine ».

Groseilles

Groseilles à grappes, rouges ou blanches (*Ribes rubrum L.*) et groseilles à maquereau (*Ribes uva-crispa L.*).

Autres petits fruits

Les mûres et ses hybrides (loganberries, boysenberries...), les airelles (canneberges), les caseilles (hybrides cassis x groseille à maquereau), l'aronia.

Fruits tropicaux

Corossol

(*Annona murica L.*)

Fruit du corossolier, il mesure jusqu'à 30 cm de long et peut peser jusqu'à 2,5 kg. Son aspect extérieur est d'un vert sombre du fait de son écorce piquée d'épines et sa chair est blanche et pulpeuse avec des graines noires indigestes.

Pomme cannelle ou atte

(*Annona squamosa L.*)

Fruit de l'attier ou pommier cannelle gros comme une pomme. Sous ses écailles dures se trouve une chair blanche, tendre, sucrée et parfumée qui se mange telle quelle.

Goyave

(*Psidium guajava L.*)

Fruit du goyavier, il existe des variétés de goyaves jaunes (goyave poire) ou vertes (goyave pomme). Elles sont consommées fraîches et peuvent être transformées en confitures, en gelées et en jus de fruits.

Goyavier

(*Psidium littorale L.*)

Fruit du goyavier de Chine ou goyavier fraise. Il a la forme d'une goyave mais la taille d'une mirabelle. La peau est lisse et brillante. Il peut être consommé frais ou utilisé pour confectionner des confitures, des gelées ou des sorbets.

Abricots pays

(*Mammea americana*)

Ou mamey est un fruit à noyau comestible à la chair sucrée qui peut atteindre 25 cm de diamètre et peser 4 kg. Sa chair est orange et sa peau grise-brune est relativement épaisse.

Mangoustan

(*Garcinia mangostana*)

Fruit arrondi violacé de la taille d'une balle de golf à la peau épaisse (très amère), renfermant une chair blanche divisée en 5 à 6 quartiers. Le goût fin est un mélange d'acidité et de sucré.

Grenadille, maracudja ou fruits de la passion

(*Passiflora edulis*)

Le fruit de la passion a une saveur acidulée. Il peut servir à la fabrication de sorbets, sirops et coulis.

Autres fruits tropicaux

Cacao, café, carambole, acérola, fruit à pain, mangues, jacquiers...

Fruits divers

Ananas

(*Ananas comosus L.*)

Toutes les variétés, ananas bouteilles, queen...

Avocats

(*Persea americana Miller*)

Banane

(*Musa*)

Le bananier n'est pas un arbre fruitier mais une herbe géante qui mesure de 4 à 6 m de hauteur. Cette plante aux très larges feuilles produit un seul régime et se régénère par des rejets à son pied. La banane « fruit » se consomme crue. Il existe de nombreuses variétés de banane fruit, mais la plus commune est « Cavendish ».

Aussi appelée « figue » en créole.

Figues

(*Ficus carica L.*)

Agrumes

Citrons

(*Citrus limon L.*),

Limes

(*Citrus aurantifolia*)

Citrons verts, Combavas (*Citrus hystrix DC.*).

Mandarines

(*Citrus reticulata Blanco*),

Clémentines

(*Citrus clementina Tanaka*)

Hybride d'oranger et de mandarinier.

Oranges

(*Citrus sinensis L. Osbeck*)

Ou oranges douces.

Les oranges amères ou bigarades (*Citrus aurantium L.*) cultivées pour la fabrication de la confiture d'oranges amères ou pour l'huile essentielle ne sont pas prises en compte.

Tangor

(*Citrus*)

Hybride de tangerine (*Citrus x tangerina*) et d'oranger (*Citrus sinensis*).

Pamplemousses ou pomelos

(*Citrus paradisi Macfadyen*)

Pamplemousses, pomelo, tangelos, hybrides.

Autres agrumes

Lime, combava.

Cultures florales

La superficie brute comprend la surface effectivement cultivée, les allées et circulations, les emprises de haies de protection sur la parcelle, les emprises de chaufferie et autres matériels dans les serres et abris hauts de production, les tournières... Avant le recensement des séries sur le recensement agricole 2010, la définition était conforme à celle du recensement 2001 de l'horticulture ornementale et des pépinières (RHOP). Il s'agissait de la surface totale de la parcelle cultivée en cas de culture en plein air ou sous abri bas, de la superficie intérieure au sol des serres et abris hauts dans ce cas.

Les **pépinières florales** comprennent en dehors de la bulbiculture tous les produits semi-finis (plantes vendues en cours d'élevage à d'autres horticulteurs), les boutures et jeunes plants pour la vente en l'état en dehors de la branche agricole. Les superficies consacrées à la multiplication de jeunes plants pour les besoins de l'exploitation (auto fourniture) en sont exclues.

Production du vignoble

Vins avec indication géographique

Vins à appellation d'origine protégée (AOP) avec ou sans mention de cépage hors vins doux naturels (VDN) et hors vins pour eaux-de-vie

Ils doivent répondre à certaines conditions d'aire de production, de cépages, de rendement, de degré alcoolométrique.

Ce poste comprend en particulier les vins tranquilles qui seront transformés en « champagne » (coteaux champenois et vins de champagne), de même que les vins transformés en mousseux d'appellation, Vouvray, Saumur, Blanquette de Limoux, etc.

Vins doux naturels (VDN) en AOP. Muscat, Banyuls...

Les VDN sont, par nature, des vins de liqueurs. La dénomination VDN est réservée à certains d'entre eux qui remplissent des conditions particulières (définition donnée par l'article 416 du code général des Impôts). Dans le cas présent, le raisin provient d'une zone d'appellation d'origine protégée (AOP). En cours d'élaboration, une addition d'alcool arrête la fermentation. Ces vins, considérés comme produits de la branche agriculture, sont pris en compte, par exception, avec l'alcool de mutage incorporé. Les VDN qui ne répondent pas aux normes érigées pour obtenir l'appellation AOP sont dans ce cas classés en « autres vins ».

Vins pour eaux-de-vie AOP

Il s'agit des vins pouvant être distillés pour l'obtention d'eaux-de-vie AOP (cognac, armagnac, etc.). Ils sont isolés des autres vins avec appellation protégée.

Pour le cognac, il s'agit des quantités aptes à cette production, même si une partie de ces quantités est dirigée vers d'autres destinations: distillations préventives ou obligatoires, vins de table, vinés, jus de raisin, pineau...

Pour l'armagnac, et en raison de la nature particulière des cépages dits à « double fin », il s'agit des quantités réellement distillées pour la fabrication d'eaux-de-vie. Une partie de la récolte peut en effet être finalement dirigée vers les vins d'appellation, les vins de pays ou les vins de table.

En revanche, pour l'évaluation de ce poste dans le cadre des comptes départementaux, seul le volume réellement distillé en cognac sera pris en compte.

Les vins AOP correspondent aux vins AOC et VDQS définis dans l'ancienne organisation de la filière viticole.

Vins avec indication géographique protégée (IGP) avec ou sans mention de cépage

Certaines conditions sont exigées pour que ces vins obtiennent une dénomination « vins avec indication géographique protégée ». Les aires de production sont délimitées géographiquement et la liste des cépages donnant droit à appellation est fixée par la réglementation.

Les vins IGP correspondent aux vins de pays définis dans l'ancienne organisation de la filière viticole.

Vins sans indication géographique

Récolte de vins sans indication géographique : autres vins, vins issus de raisin de table ainsi que jus et moûts

Figurent notamment ici les vins de table, les vins à usages industriels (fabrication de vinaigre), les VDN autres qu'en AOP, les vins de liqueurs (sauf VDN en AOP), les vins sans alcool et les boissons faiblement alcoolisées à base de moût de raisin (« pétillants » de raisin).

Remarques : les moûts de raisin sont le produit liquide obtenu naturellement ou par des procédés physiques à partir de raisin frais. Ils sont à la base de l'élaboration des vins et jus de raisin.

Répartition du territoire

Postes agricoles

Cannes à sucre, Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Ces postes ne concernent que les départements d'outre-mer.

Semences et plants divers

Le principe de base retenu est celui des recensements et enquêtes de structure. Quand les semences sont de même type que le produit habituel d'une culture, elles sont classées dans cette culture (le grain de blé sert de semence, de même le tubercule de pomme de terre). Quand elles s'en distinguent fortement, elles sont classées au poste semence (la betterave est cultivée pour sa racine, on utilise comme semence les fruits ou glomérules).

Ce poste inclut donc les semences et plants pour les betteraves industrielles, les cultures industrielles (tabac, houblon, chicorée à café...) les plantes aromatiques et à parfum, les fourrages annuels (sauf maïs fourrage), les prairies, les légumes frais, les fleurs et plantes ornementales.

Remarque : les plants ligneux de fleurs à couper (rosiers, lauriers...) ainsi que les plants de lavande et de lavandin sont à classer au poste « pépinières ligneuses ».

Sont exclus de ce poste, les semences et plants de céréales, d'oléagineux, de légumes secs et de protéagineux et de plantes à fibres.

Maraîchage (pommes de terre et légumes)

Ce poste correspond aux surfaces exclusivement consacrées aux légumes et aux cultures sous serres et abris hauts des recensements et enquêtes de structure, pendant une période minimum de cinq années consécutives.

Il regroupe les superficies classées aux codes 45 (parcelles en plein air ou sous abri bas consacrés exclusivement aux légumes) et 48 (parcelles sous serre ou sous abri haut) du recensement agricole 2000.

Jardins et vergers familiaux des exploitants et des non-exploitants

La définition est proche de celle des enquêtes structures (« superficies de faible importance, destinées à la culture de produits pour la consommation du ménage ») ; une distinction est faite entre ceux des exploitants agricoles, et ceux des autres ménages (en particulier les « jardins ouvriers »).

Cette superficie réservée à l'autoconsommation comprend des légumes, des fruits et des petits fruits en association avec quelques fleurs éventuellement. Pour les jardins familiaux des exploitants et par convention, sont comptées en jardin familial, les petites cultures de pommes de terre et autres légumes (haricots verts, fèves, carottes...) sur la superficie entrant dans l'assolement, quand celles-ci sont destinées uniquement aux besoins de la famille ; de même pour les petits vergers familiaux. Les superficies de ces jardins cultivées en fleurs ou plantes ornementales pour l'agrément sont classées, de même que les jardins d'agrément, dans le territoire non agricole.

Les jardins ouvriers sont compris dans les jardins familiaux des non-exploitants.

Jachères (aidées et non aidées)

La jachère répondait historiquement à l'état de repos d'un an après une ou deux céréales à paille.

L'année sans récolte n'était pas sans travaux du sol, notamment pour maîtriser les mauvaises herbes, éviter le ruissellement et enfouir la matière organique.

Cette pratique avait quasiment disparu, mais non complètement : certaines parcelles ne peuvent pas être semées certaines années pour raisons accidentelles (climat, exploitation vacante...) d'où la persistance de jachère qualifiée de « conjoncturelle ».

Avant 1992 la définition statistique de la jachère: terres au repos ne portant aucune culture au cours de la campagne.

Depuis 1992, la jachère, ou plus exactement, les jachères sont définies comme suit: terres non mises en culture ou portant des cultures non destinées à être récoltées.

Figurent notamment dans les jachères:

- les terres laissées au repos en vue du renouvellement d'une plantation (vigne, arbres fruitiers) à condition qu'elles n'aient pas porté de cultures pendant la période étudiée ;
- les surfaces en cours de défrichement ou défrichées en vue d'une plantation de vigne ;
- les couverts à gibier ;
- la jachère faunistique ;
- le gel vert, au titre des mesures agri-environnementales lorsqu'il est pris en compte dans le calcul du taux de gel.

Ne sont pas comptées dans les jachères:

- les cultures industrielles au titre du gel PAC (jachère « industrielle »), déclarées avec les cultures correspondantes, les terres en friches, les vergers ou les vignes abandonnés, classés en territoire agricole non cultivé ;
- les cultures non réussies, classées suivant la nature de ces cultures dans la mesure où elles n'ont pas été remplacées.

Pépinières ligneuses

Ce poste regroupe les sous-postes suivants:

- **pépinières viticoles**: superficies consacrées à la reproduction végétative des vignes (production de plants racinés greffés, de porte-greffe...);
- **vignes mères** ;
- **pépinières fruitières**: superficies orientées vers la production de porte-greffe, de sujets destinés à la plantation de vergers, d'arbres et arbustes fruitiers, en particulier sont inclus les plants de baies ;
- **pépinières forestières**: superficies destinées à la production de plants forestiers quelle que soit leur destination (vente ou intraconsommation) ;
- **pépinières de peupliers non forestiers**: tous peupliers sauf trichocarpa ;
- **pépinières arbustives d'ornement**: superficies orientées vers la production de plants décoratifs destinés à la plantation des jardins et des parcs: arbres d'alignement, arbustes pour haies, conifères, plants de rosiers... ;
- **autres pépinières ligneuses**: sont inclus les plants de lavande et de lavandin.

Cultures permanentes autres

Ce poste regroupe:

les oseraies, les plantations de bambou, de jonc, de cannes de Provence (superficie en production et non en production), de roseaux (pour la fabrication de cannes, de flûtes, etc.) ainsi que les superficies, régulièrement entretenues, en arbres truffiers - chênes essentiellement ou noisetiers - ou en mûriers pour la feuille.

Postes non agricoles

Superficies boisées et peupleraies en plein y compris haies et alignements d'arbres

Ce poste comprend:

- les forêts de feuillus ;
- les forêts de résineux ;
- les forêts mixtes ;
- les peupleraies en plein ;
- les bosquets ;
- les haies et alignements d'arbres ;
- et les sols boisés à peuplement indéterminé (coupe rase).

Landes (non productives, non pacagées), friches, maquis, garrigues

Ce poste comprend les landes non productives, friches, terres incultes, landes non pacagées, exploitations abandonnées, cultures permanentes abandonnées (arbres fruitiers, vignes...), les chemins d'exploitation non stabilisés.

Les friches (ou superficies agricoles utilisables, mais non utilisées) sont des terres non comprises dans l'assolement depuis au moins deux campagnes agricoles. Elles correspondent à des superficies autrefois cultivées, qui ne sont plus du tout exploitées mais dont la remise en culture pourrait être réalisée avec des moyens normalement disponibles sur une exploitation.

Une lande est un terrain, enherbé ou non, recouvert de plantes ligneuses ou semi-ligneuses: bruyères, genêts, ronces, églantiers... Le terrain peut être boisé mais le couvert boisé ne doit pas dépasser 10 %. Au-delà, il s'agit de bois. Les landes non productives regroupent, par convention, les landes non pacagées et les landes occasionnellement pacagées.

Sols artificialisés

Ce poste comprend:

- volumes construits bas ;
- volumes construits hauts ;
- sols de forme aréolaire revêtus ou stabilisés ;
- sols de forme linéaire revêtus ou stabilisés ;
- sols enherbés artificialisés ;
- sols nus artificialisés.

Autres (plages, rochers, eaux intérieures...)

Il est conservé un poste « Autres », qui s'entend essentiellement comme les autres espaces naturels, hors surfaces boisées et surfaces en landes, friches, et assimilées précédemment définies.

Ce poste « Autres » comptabilise ainsi les surfaces des plages, des dunes, des sols rocheux, des zones humides (qui ne donnent pas lieu à un usage agricole), ainsi que les superficies occupées par les eaux intérieures.

Superficie totale

Il s'agit de la surface calculée par l'IGN à la demande du SSP. Les chiffres figurant actuellement dans la SAA sont issus d'une mise à jour effectuée en 1976.

Productions animales

Espèce bovine

Vaches

Femelles ayant vêlé au moins une fois, quel que soit leur âge. Les femelles qui ont déjà été saillies ou inséminées mais qui n'ont eu que des avortements ne doivent pas être comptabilisées dans les vaches mais dans l'une des autres catégories de bovins (génisses laitières/nourrices de renouvellement). En revanche, en cas de mort-né, s'il y a eu déclenchement d'une lactation, il s'agit d'une vache.

Les vaches sont classées en laitières ou nourrices/allaitantes suivant l'utilisation du lait qu'elles produisent

Une vache est **laitière** si son lait est principalement destiné à être commercialisée ou utilisé pour la consommation familiale, soit en l'état soit sous forme de crème, beurre ou fromage. C'est une vache soumise à la traite. Elle peut être éventuellement tarie ou réformée.

Une vache est **nourrice ou allaitante** si elle est élevée pour produire des veaux. Elle est le plus souvent tétée. Elle peut être traite mais son lait n'est qu'accessoirement commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale.

Ce poste comprend par convention les vaches de trait, de manade, de combat telles les vaches landaises.

Des vaches (dites mixtes) peuvent encore être exploitées à plusieurs fins notamment dans certaines unités non étroitement spécialisées. Leur lait est en partie commercialisé et en partie utilisé pour nourrir les veaux ; les vaches doivent être classées en vaches nourrices ou laitières en fonction de celui de ces deux rôles qu'elles tiennent en priorité. Dans les cas très litigieux, on peut considérer qu'une vache est à classer

en nourrice si moins de 50 % de la production de lait est commercialisée ou utilisée à la consommation familiale.

Les vaches de réforme sont incluses dans l'une ou l'autre de ces catégories, en fonction de leur utilisation antérieure.

Génisses laitières/nourrices de renouvellement

Il s'agit de génisses, saillies ou non, gestantes ou amouillantes, destinées à la souche c'est-à-dire au renouvellement, des vaches laitières/nourrices du cheptel.

Inclure dans ce poste, les femelles n'ayant eu que des avortements.

Génisses de boucherie

Il s'agit de femelles (autres que vaches) maigres ou en finition destinées à la boucherie.

Mâles de type laitier/viande

On range ici les mâles maigres ou en engraissement, castrés (bouvillons, bœufs) ou non (taurillons), destinés à la boucherie.

Veaux de boucherie

Veaux, mâles ou femelles, destinés à être abattus à moins de 8 mois. Cette catégorie correspond à une gamme d'animaux de moins de 8 mois, à viande blanche ou rose et comprend :

- les **veaux dits « sous la mère »** issus généralement d'une vache de « race à viande ». Ils sont nourris par le lait de leur mère ;
- les **veaux dits « de batterie »**, issus généralement de vache laitière et qui sont élevés et engraisés en batterie avec des aliments d'allaitement achetés.

Autres femelles/mâles de moins d'un an

Ce poste regroupe les effectifs bovins (mâles ou femelles) destinés au renouvellement de la souche, à la vente en maigre ou à la boucherie au-delà de huit mois.

Sont inclus :

- les **veaux de huit jours dits veaux « à remettre »** ou **veaux « de colostrum »** ou **« crevards »** ou **« répoupets »** ;
- les **« broutards »** ou **« veaux maigres » de moins d'un an**, qui restent en liberté avec leur mère pendant toute la saison de pâturage et qui ne sont donc pas exclusivement alimentés par du lait (herbe...) ;
- les **jeunes bovins commercialisés entre sept et neuf mois** comme les « veaux lourds », « veaux du Ségala », « veaux de Saint-Étienne », « veaux de Lyon ».

Espèce porcine

Porcelets

Ce sont tous les porcelets mâles ou femelles, sevrés ou non, non encore entrés en atelier d'engraissement quelle que soit leur destination. Sont inclus les porcelets mis en atelier de post sevrage.

Jeunes porcs de 20 à moins de 50 kg

Jeunes verrats de moins de 50 kg, jeunes truies de moins de 50 kg, porcs d'engraissement.

Truies de 50 kg et plus

Femelles ayant eu au moins une portée mais aussi jeunes femelles de 50 kg et plus, appelées cochettes, destinées au remplacement des truies-mères et qui n'ont encore jamais mis bas ; elles sont ou ne sont pas encore saillies.

Sont exclues de cette rubrique :

- les jeunes truies destinées à l'engraissement ;
- les truies de réforme. Elles sont incluses dans le poste « porcs à l'engrais », comme dans les enquêtes structure et le recensement agricole.

Porcs à l'engrais de 50 kg et plus

Ce sont des porcs mâles, castrés ou non ou femelles en cours d'engraissement.

Verrats de 50 kg et plus

Porcs mâles reproducteurs, non compris réforme.

Espèce caprine

Chevrettes

Jeunes femelles (saillies ou non) destinées au renouvellement du cheptel des chèvres.

Chèvres

Femelles ayant mis bas au moins une fois, y compris celles en instance de réforme ou réformées.

Autres caprins (y compris boucs)

Chevreaux de boucherie (mâles ou femelles) ; mâle reproducteur, y compris les jeunes de remplacement n'ayant pas encore sailli, y compris les boucs de réforme.

Espèce ovine

Agnelles

Agnelles, saillies ou non, élevées en vue de remplacement des brebis-mères des élevages, qu'elles soient laitières ou nourrices.

Brebis-mères (y compris réforme)

Femelles ovines ayant déjà agnelé au moins une fois même si elle est en instance de réforme ou réformée. Sont incluses les brebis nourrices, quelle que soit leur race, détenues pour produire des agneaux et dont le lait sert principalement à nourrir les agneaux.

Brebis laitières

Elles sont principalement destinées à la production de lait pour la vente ou la transformation en fromage. Elles sont traitées. Les brebis laitières tarées sont incluses.

Autres ovins

Agneaux maigres ou en finition ; agnelles destinées à la boucherie ; béliers y compris réforme et remplacement.

Équidés

Chevaux de selle, sport, loisir et course (y compris poneys)

Cette rubrique regroupe tous les chevaux qu'ils soient inscrits à un livre généalogique ou sans pedigree, propres à être utilisés comme chevaux de selle ou à le devenir : étalons, juments de selle, poulinières, poulains et pouliches de selle.

Chevaux lourds

Ce sont tous les chevaux de races lourdes, étalons, juments, chevaux, poulains, pouliches, destinés au trait ou à la boucherie.

Ânes, baudets, mules, mulets, bardots

Cette catégorie comporte tous les animaux de l'espèce asine (mâles et femelles de tous âges) et tous les produits de croisement entre ânes et chevaux (mules et mulets, bardots).

Volailles et lapins

Espèce Gallus

Poules pondeuses d'œufs à couvrir

Femelles déjà entrées en ponte, dont les œufs sont destinés à être mis à couvrir. Elles sont désignées sous le nom de « poules parentales » ou « poules reproductrices » et appartiennent à des élevages de sélection ou de reproduction (multiplication). Les poules réformées sont incluses.

Par convention, dans les petites basses-cours, toutes les poules sont considérées comme poules pondeuses d'œufs de consommation, même si parfois certains œufs sont mis à couvrir pour le renouvellement de la basse-cour.

Poules pondeuses d'œufs de consommation

Femelles déjà entrées en ponte, dont les œufs sont destinés à la consommation. Les poules réformées sont incluses. Les poules de basses-cours à vocation familiale sont à classer dans la catégorie « poules d'œufs de consommation ».

Poulettes

Jeunes femelles destinées à la ponte d'œufs, à couvrir ou de consommation, mais n'ayant pas encore pondu. Le jour de référence, elles peuvent être au stade de poussins ou de poulettes démarrées.

Les poulettes de la basse-cour familiale sont incluses.

Poulets de chair (y compris coqs et coquelets)

Tous les poulets de chair sans considération de sexe ni de stade (poussins, poulets démarrés, en cours d'engraissement), et les coqs et coquelets destinés à la reproduction, quelle que soit leur race (ponte ou chair). Les chapons et poulardes sont inclus.

Autres volailles

Pour chacune de ces rubriques, l'effectif total d'animaux présents doit être indiqué sans considération d'âge ni de sexe. Pour les dindes et dindons, pintades et oies, les effectifs indiqués sont toutefois ceux qui existaient au 1^{er} octobre de l'année n.

Canards à gaver

Canards prêts à gaver, en gavage ou destinés au gavage.

Canards à rôtir

Canards à rôtir, y compris les reproducteurs mâles et femelles, et ceux pour l'autoconsommation.

Pour les animaux abattus, les reproducteurs toutes filières confondues (gras et à rôtir) sont classés dans les canards à rôtir.

Dindes et dindons

Dindes et dindons, sans considération de sexe ou de stade : poussins ou poussinières, volailles démarrées en cours d'engraissement, reproducteurs, et y compris ceux pour l'autoconsommation.

Les effectifs sont relevés au 1^{er} octobre.

Oies (à rôtir, à gaver)

Les oies à rôtir, prêtes à gaver, en gavage ou destinées au gavage, y compris les reproducteurs mâles et femelles ainsi que les oies pour l'autoconsommation.

Les effectifs sont relevés au 1^{er} octobre.

Pintades

Effectif des pintades mesuré au 1^{er} octobre et sans considération de sexe, ni de stade, poussins, engraissement, reproduction.

Cailles d'élevage

Cailles d'élevage, vendues vivantes à des fédérations de chasse ou des organisations privées en vue du repeuplement du territoire de chasse. Prendre en compte l'effectif total de l'exploitation sans considération de sexe, ni d'âge, y compris les reproducteurs et les volailles destinés à l'autoconsommation.

Lapins

Lapines reproductrices

Femelles de l'espèce ayant mis bas au moins une fois. Les lapines mères élevées pour le poil (angora) sont comptées dans ce poste, de même que les lapines mères élevées pour produire du lapin gibier.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2259-5104
© Agreste 2022

agreste.agriculture.gouv.fr

[AGRICULTURE.GOUV.FR](https://agriculture.gouv.fr)



[ALIMENTATION.GOUV.FR](https://alimentation.gouv.fr)

